

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11/04/2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total 70 conseillers L'an deux mille seize, le ONZE AVRIL A VINGT HEURES, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le CINQ AVRIL s'est assemblé au CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL, 2 RUE MARC SANGNIER à YERRES sous la Présidence de Nicolas DUPONT-AIGNAN

Présents 61 conseillers **PRESENTS**

Eric ADAM ; Damien ALLOUCH (absent point 27) ; Clarisse ANDRE ; Simone ARNAUD ; Monique BAILLOT ; Françoise BALU ; Patrick BERNARD ; Gaëlle BOUGEROL ; Gérard BOUTHIER ; Aude BRISTOT ; André CANAS ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Serge CHEVALIER ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS (absent du point n°16 au point n°25 inclus) ; Saïd DAFI Michaël DAMIATI ; Jacqueline DISNARD ; Valérie DOLLFUS ; Patrick DUBOIS ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; François DUROVRAY ; Marie Hélène EUVRARD ; Jacqueline FARGUES ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Christian FERRIER ; Paule FONTANIEU ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Jacky GERARD ; Joël GRUERE ; Pierre Marie GUENIER ; Amir HADZIC ; Didier HOELTGEN ; Christophe JOSEPH ; Monique LAGUIONIE ; Nicole LAMOTH ; Jean Claude LE ROUX ; Franck LEROY ; François LEVASSEUR ; Guy MAGUERO ; Pascal MICHELANGELI ; Muriel MOISSON ; Dominique MONGE-MANTAL ; Françoise NICOLAS ; Marc NUSBAUM ; Nicole POINSOT ; Serge POINSOT (absent du point n°16 au point n°24 inclus) ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT ; Jérôme RITTLING ; Michel ROUSSEAU ; Lionel SENTENAC (absent du point n°16 au n°24 inclus) ; Joëlle SURAT ; Martine SUREAU ; Jean Gilles SZYJKA ; Georges TRON ; Philippe WELSCH.

9 conseillers **REPRESENTES**

Christophe CARRERE par Aude BRISTOT ; Bachir CHEKINI par Joël GRUERE ; Catherine DEGRAVE par Nicolas DUPONT-AIGNAN ; Sylvie DONCARLI par Georges TRON ; Jean-Claude FRAVAL par Eric ADAM ; Faten HIDRI par Richard PRIVAT ; Mathilde KTOURZA par Monique BAILLOT ; Pascal LU par Serge POINSOT ; Daniel VILLATTE par Nicole POINSOT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Dominique MONGE-MANTAL

INFORMATIONS DU PRESIDENT

DEVELOPPEMENT DURABLE

Forêt

Le 1^{er} avril s'est tenue la réunion du groupe de travail "Opération citoyenne en forêt de Sénart", sous l'animation de Sylvie Carillon et de Patrick Bernard. Un bilan de l'opération du 7 février a été dressé. Il a par ailleurs été proposé de reconduire une opération le dimanche 20 novembre prochain, pour le nettoyage des abords de la RN 6 entre la Pyramide de Brunoy et la Croix de Villeroy. Le groupe de travail a également échangé sur l'intérêt de mener une réflexion en commun autour de la thématique « zéro déchets ».

Le 13 avril prochain à Créteil aura lieu la signature officielle de la Charte forestière de l'Arc boisé, pour la période 2015-2020.

Les enjeux arrêtés pour cette troisième charte visent à assurer une meilleure protection du massif et des continuités écologiques ; à gérer durablement la forêt ; et à accueillir le public, dans le respect de l'espace naturel.

Environnement :

Une première réunion de travail entre l'administration communautaire et Sylvie Carillon, Vice-Présidente, s'est tenue le 5 avril dernier. Cette réunion a été l'occasion de présenter les services et les principaux enjeux : gestion des déchets, Maison de l'environnement, service délégué de l'eau potable, défense incendie, forêt...

Eau potable

Eau potable (commune de Draveil)

- Plusieurs réunions de travail ont été menées avec le Délégué du Service de distribution d'Eau potable « Veolia » et la Ville de Draveil, afin d'améliorer la pression de l'eau sur le quartier de l'Ermitage, en tenant compte également des projets de la ville sur le secteur (crèche)
- Dans le même temps, il a été partagé avec la ville les éléments relatifs à la programmation des travaux de renouvellement des canalisations, pour l'année 2016.

TRAVAUX

Brunoy

Bibliothèque de Brunoy

Les travaux de réhabilitation et d'agrandissement sont en cours. Le plancher sur l'ensemble de la surface a été réalisé, le montage de la charpente métallique dans l'ancienne cour est prévu le 18 avril.

Le planning des travaux est respecté, pour une livraison en fin d'année.

Draveil

Ecole de musique « orangerie »

La consultation pour la réalisation des travaux de rénovation des planchers et de l'ensemble des salles est en cours. L'exécution des travaux est prévue à la suite pour une fin d'exécution en août 2016.

Stade de la bergerie

Le descriptif des travaux pour le remplacement de la pelouse synthétique est en cours de rédaction pour une consultation des entreprises et une exécution à suivre et une fin d'exécution fin août 2016.

Epinay Sous Sénart

Bibliothèque Jules Verne

Les travaux réalisés par tranche se poursuivront cet été avec la réalisation de la deuxième cage d'escalier et des bureaux. Ces travaux seront réalisés sans perturber l'accueil du public.

Maison des arts et de la culture à Epinay

Le dossier PRO (Projet) pour la construction de ce nouvel équipement, est validé, pour un lancement de la consultation des entreprises début mai. Le démarrage des travaux reste prévu pour octobre 2016.

Quincy

Bibliothèque Jean de la Fontaine à Quincy sous Sénart

Le dossier de programmation pour le remplacement de la structure provisoire existante par un bâtiment durable, est en fin de rédaction, pour un lancement de la procédure du choix du maître d'œuvre en avril 2016.

Montgeron

Cinéma le Cyrano

La consultation des entreprises est en cours d'analyse, pour une exécution des travaux du hall et de la ventilation de la salle à partir de juin 2016. Ce dossier inclut la mise en conformité de l'accessibilité.

Merlon

Les travaux de réalisation du merlon et des plantations ont été réceptionnés le 14 mars 2016 conformément au marché. La commune a demandé un prolongement en partie basse de la rue, au plus près de la route nationale.

Passerelles de l'OLY

Le dossier de consultation pour la reprise des petites passerelles et le démontage de celle qui enjambe la route est en cours de rédaction.

Vigneux

Conservatoire de musique

Le programme des travaux est en attente des nouvelles évolutions. (intégration de la bibliothèque, création d'une nouvelle structure).

SERVICES A LA POPULATION

COHESION SOCIALE

- 9ème édition du Colloque départemental sur le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) le 19/03 à Massy, avec présence du Centre social intercommunal Aimé Césaire du quartier de l'Oly, en tant que CLAS modèle sur le département 91 (méthodologie de travail, apports culturels proposés aux enfants, soutien à la parentalité).
- Le 25/03 : Organisation d'une journée de sensibilisation auprès des usagers du Centre social intercommunal des Bergeries dans le cadre de la semaine nationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, en présence de la Bibliothèque de Vigneux sur Seine et de l'association « les amis de Charlotte Delbo ».
- Organisation le 13/04 prochain à 10h du 2ème comité de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville 2015/2020 Sénart Val de Seine, en présence des principaux signataires du Contrat (Etat, CD 91, CAF, communes) et des conseils citoyens.

CONSERVATOIRES

Conservatoire de musique de Vigneux

Concerts Communautaires « Tango » Orchestre des conservatoires, petits ensembles, chœurs adultes :

- Vendredi 13 mai 2016 à 20h30 Centre Culturelle Georges Brassens 1, rue bis rue du Maréchal Leclerc à Vigneux-sur Seine.
- Samedi 14 mai à 20h00 et Dimanche 15 mai 2016 à 17h00 au Théâtre D. Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil.

CINEMA

Cinéma le Cyrano à Montgeron

L'année 2016 a bien commencé en ce qui concerne l'activité du cinéma puisque nous enregistrons une augmentation de la fréquentation sur le premier trimestre de plus de 20% par rapport à 2015 soit un total de 11200 spectateurs.

SPECTACLES

Au 8 avril 2016, 45 034 places ont été vendues, soit un taux de remplissage de 87.38 % (scolaires compris). 24 spectacles affichent complets dont deux scolaires.

La programmation 2016-2017 est finalisée et la mise en vente des abonnements débutera début mai.

LES BIBLIOTHEQUES

Modernisation du réseau informatique des bibliothèques communautaires

L'important travail d'harmonisation réalisé par les bibliothécaires se poursuivra jusqu'au mois de juin prochain pour aboutir à un catalogue et un portail commun.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance : Madame Dominique MONGE-MANTAL

FINANCES

0. Protocole d'accord fiscal et financier pour l'année 2016
1. Vote des taux 2016 au titre des contributions directes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Taxe sur le Foncier Non Bâti
2. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
3. Budget 2016
4. Budget 2016 de l'Office du Tourisme Intercommunal
5. Choix de la durée d'amortissements des immobilisations

TARIFS

6. Tarification de l'air d'accueil des gens de voyage à Montgeron
7. Tarification de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours du Centre social des Bergeries à Draveil, du Centre social Aimé Césaire à Montgeron, de l'Espace jeunesse intercommunal à Vigneux-sur-Seine
8. Tarification des conservatoires communautaires Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, CRD du Val d'Yerres
9. Tarification des piscines communautaires Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Pierre de Coubertin, des Sénarts et Brunoy
10. Convention de partenariat entre l'Association Cinessonne et le Cinéma Cyrano: carte Cinessonne
11. Tarification du cinéma Le Cyrano à Montgeron
12. Tarification et abonnement des spectacles communautaires : saison 2016-2017
13. Tarifs de location de salles de spectacles communautaires : saison 2016-2017

POLITIQUE DE LA VILLE

14. Avenant n°1 à la convention cadre abattement TFPB
15. Convention CAF/ CA VYVS pour le CSIO

MARCHES PUBLICS

16. Travaux de réhabilitation du hall d'entrée et remplacement du système CVC du cinéma Le Cyrano à Montgeron
17. Travaux Conservatoire Draveil Planchers Orangerie
18. Travaux du stade des Bergeries à Draveil
19. Défense incendie sur le territoire du Val d'Yerres
20. Conception, fourniture, pose, maintenance et dépose des illuminations de fin d'année sur le territoire Val de seine
21. Entretien périodique et ponctuel des espaces verts de la CASVS avec l'entreprise ID VERDE: avenant n°1 pour un montant maximum de 20 000 € H.T. par an.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

22. Hôtel d'entreprises : modification du contrat

CULTURE ET SPORT

23. Convention Amicale Laïque de Crosne: avenant n°6 (année 2016)
24. Subventions aux associations de natation et de plongée

RESSOURCES HUMAINES

25. Création des emplois fonctionnels
26. Avantages en nature
27. Prime de responsabilité pour l'emploi de Directeur Général des Services
28. Adhésion de la collectivité au CNAS et désignation du délégué pour le collège des élus

INSTITUTIONNEL

29. Indemnité de Conseil au Comptable
30. Désignation du représentant du VYVS au sein du conseil d'administration du collège Paul Eluard à Vigneux-Sur-Seine
31. Désignation des représentants du VYVS au sein de l'Assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France
32. Désignation des Référents du Conseil Départemental : appel des 100 et développement Durable
33. Désignation du délégué au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly
34. Désignation des représentants du VYVS au sein du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
35. Désignation des représentants du VYVS au sein du Comité de surveillance de l'exécution du contrat de DSP eau potable et Désignation du Censeur Eau Sud Parisien
36. Désignation des représentants du VYVS au sein de la Commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères de Varennes Jarcy
37. Désignation du représentant VYVS au sein de la Commission consultative paritaire du SIGEIF
38. Désignation du représentant VYVS au sein du Groupement d'Intérêt Public Fond de Solidarité Logement 91 (GIP-FSL 91)
39. Désignation du représentant VYVS au sein de l'agence Essonne Développement
40. Composition des Commissions permanentes : modifications
41. Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
42. Désignation des membres de la Commission Délégation de Service Public
43. Proposition de la liste des Commissaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
Création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (REPORTE)
44. Création d'une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées
45. Désignation d'un représentant de la CA VYVS au sein du Conseil d'administration de l'Athégienne

0) DCC 2016-025 : PROTOCOLE D'ACCORD FISCAL ET FINANCIER POUR L'ANNEE 2016

Constat

- Délais :

De nombreuses incertitudes rendent difficiles de trouver un accord avant le vendredi 25 mars, date de l'envoi réglementaire aux élus des documents relatifs à la Commission Finances, Personnel, Moyens généraux et Mutualisation des services.

- Eléments manquants :

- Réforme de la DGF (prévision d'une augmentation de la dotation d'intercommunalité mais d'une baisse pour les communes).
- Baisse possible de la Contribution au redressement des Finances Publiques en 2017, celle-ci pourrait être moins importante qu'initialement annoncée.
- Effet des Fusions d'EPCI sur la DGF, le FPIC....
- Capacité de chiffrer précisément les économies de fonctionnement que va générer notre fusion.
- Montant et nature des PPI des 3 communes de l'ex CASVS à détailler précisément.

Proposition de solution

Afin de pouvoir connaître au mieux nos capacités budgétaires des 5 années à venir et les projets d'investissement que les communes de l'ex-CASVS veulent voir réaliser, il est proposé de prendre un délai supplémentaire pour établir le pacte fiscal et financier de la nouvelle Communauté d'Agglomération. L'objectif sera qu'un accord soit trouvé avant le 30 juin 2016.

Dans cette attente, il est proposé :

- de voter, conformément à la loi, le Taux Moyen Pondéré à 8.85% en TH et 1.34% en TF,
- de décider du lissage sur 12 ans pour ces 2 taxes permettant d'éviter l'application brutale du taux moyen pondéré dès 2016,
- d'assurer la neutralité fiscale totale en 2016 aux 3 communes de l'ex-CASVS en versant une Attribution de compensation de 178 532€ permettant de baisser les taux communaux à due concurrence de la hausse des taux intercommunaux liée au lissage des taux.

Il faudra donc verser 63 838€ à Draveil, 60 736€ à Montgeron et 53 958€ à Vigneux-sur-Seine.

Cette attribution de compensation sera réputée définitive, les conditions de réversibilité étant trop incertaines.

- d'affecter à des projets sur les communes de l'ex-Sénart Val de Seine l'intégralité de l'excédent constaté au pré-compte administratif 2015 de l'ex-CASVS.

Ainsi, les 8.4M€ de résultat de Fonctionnement et d'Investissement 2015 ainsi que le virement de la section de Fonctionnement prévu dans la préparation budgétaire 2016 de l'ex CASVS sont intégralement affectés au remboursement du capital de l'ex CASVS (775k€), à ses Restes à Réaliser (2.8M€), et à ses Investissements 2016 (4.7M€). Les 2.8M€ restant leur sont réservés et pourront faire l'objet de Fonds de Concours pour les communes de la CASVS.

"Revoyure » du Pacte Financier"

Il est convenu une « revoyure » globale du pacte financier dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2017 :

- fixation des taux avec étude d'un « TMP plus ».
- Compensations pour les communes de l'ex-CASVS qui pourront prendre différentes formes :
 - fonds de concours,
 - PPI,
 - transferts de patrimoine,
 - Attribution de Compensation temporaire.

Il est également convenu que le Pacte Financier et Fiscal devra comporter un chapitre sur l'harmonisation de la Cotisation Minimale de la CFE. Cette disposition devra faire l'objet d'une étude, tranche par tranche, permettant d'évaluer les impacts sur les différents types de contribuables.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix contre (Madame Aude BRISTOT; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER ; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

APPROUVE l'accord fiscal et financier pour l'année 2016;

AUTORISE le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche pour finaliser cet accord et à signer tout acte y afférent.

1) DCC 2016-026 : VOTE DES TAUX 2016 AU TITRE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES : TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES, TAXE SUR LE FONCIER NON BATI

En application de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011, les différences qui affectent les taux d'imposition appliqués sur le territoire de l'ex CAVY et de l'ex CASVS seront réduites chaque année par parts égales, c'est le mécanisme du lissage.

Par ailleurs, l'article 34 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 ouvre aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) la possibilité de fixer librement, dans la limite de douze ans, la durée de la période de réduction des écarts de taux applicable en cas de fusion d'EPCI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 32 voix pour, 9 voix contre (Madame Aude BRISTOT; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER ; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLLING ; Madame Joëlle SURAT), 29 voix s'abstenant (Madame Simone ARNAUD ; Madame Monique BAILLOT ; Madame Sylvie CARILLON ; Monsieur Bachir CHEKINI ; Monsieur Saïd DAFI ; Madame Jacqueline DISNARD ; Madame Valérie DOLLFUS ; Madame Sylvie DONCARLI ; Monsieur Patrick DUBOIS ; Monsieur François DUROVRAY ; Madame Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Monsieur Christian FERRIER ; Monsieur Joël GRUERE ; Monsieur Pierre-Marie GUENIER ; Monsieur Amir HADZIC ; Madame Faten HIDRI ; Madame Mathilde KTOURZA ; Madame Monique LAGUIONIE; Monsieur Franck LEROY ; Monsieur François LEVASSEUR ; Monsieur Pascal LU ; Monsieur Guy MAGUERO ; Madame Muriel MOISSON ; Madame Françoise NICOLAS ; Madame Nicole POINSOT ; Monsieur Serge POINSOT ; Monsieur Richard PRIVAT ; Monsieur Georges TRON ; Monsieur Daniel VILLATTE).

FIXE le taux 2016 de la taxe d'habitation à 8.85 %

FIXE le taux 2016 de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.34%

FIXE le taux 2016 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4.52%

FIXE le taux 2016 de la cotisation foncière des entreprises à 24.49%

DIT QUE les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties seront intégrés progressivement sur une période de 12 années

2) DCC 2016-27 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Compte tenu des tarifs actualisés des syndicats chargés du traitement, de l'évolution de la population du territoire, du nouveau marché de la collecte sur le territoire de l'ex CASVS, le produit nécessaire à l'équilibre du budget consacré à la collecte et au traitement des déchets est estimé à 21 475 090 €. La subvention Eco emballage participe à ce financement à hauteur de 300 000 €.

Le coût de la collecte est calculé distinctement sur chacune des 9 communes. Le SIVOM appellera en 2016 des contributions globales en hausse de 1,41%.

Les élus du Val d'Yerres ont fait le choix de financer partiellement par la TEOM des prestations de balayage assurées sur le territoire à hauteur de 50%.

Afin de déterminer les taux à appliquer par commune, les modalités de calculs selon des critères de transferts de charges et de population sont maintenues.

Enfin, les bases prévisionnelles par communes ont été notifiées par les services fiscaux et sont donc directement intégrées aux calculs.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 50 voix pour, 9 voix contre (Madame Aude BRISTOT; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER ; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLLING ; Madame Joëlle SURAT), 11 voix s'abstenant (Madame Simone ARNAUD ; Monsieur Saïd DAFI ; Madame Jacqueline DISNARD ; Madame Sylvie DONCARLI ; Madame Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Monsieur Amir HADZIC ; Madame Faten HIDRI ; Monsieur François LEVASSEUR ; Monsieur Guy MAGUERO ; Monsieur Richard PRIVAT ; Monsieur Georges TRON)

FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément au tableau ci-dessous :

zone intercommunale de perception	Bases prévisionnelles 2016	Taux	Produits attendus
BOUSSY SAINT ANTOINE	10 588 177	9,01%	954 422
BRUNOY	37 306 510	9,86%	3 677 037
CROSNE	12 513 459	9,08%	1 136 593
DRAVEIL			
Zone : Taux plein	13 168 252	8,88%	1 169 402
Zone : Taux réduit	23 673 123	6,96%	1 647 828
EPINAY SOUS SENART	12 298 134	14,17%	1 742 840
MONTGERON			
Zone : Taux plein	10 080 389	8,41%	847 792
Zone : Taux réduit	24 519 481	7,85%	1 925 608
QUINCY SOUS SENART	13 347 960	8,59%	1 146 209
VIGNEUX			
Zone : Taux plein	10 890 720	12,55%	1 366 282
Zone : Taux réduit	22 346 130	7,97%	1 782 071
YERRES	40 477 846	9,79%	3 962 130
zone intercommunale de perception	Bases prévisionnelles 2016	Taux	Produits attendus

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'état 1259TEOM de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

3) DCC 2016-28 : BUDGET PRINCIPAL 2016

Depuis l'exercice 2014, les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale participent à la réduction des déficits publics à travers la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette contribution se traduira en 2016 par une réduction de la dotation d'intercommunalité estimée à environ 1,4M€. Le vote du budget 2016 s'inscrit dans ce contexte de raréfaction des ressources de transfert.

Le premier budget de l'établissement issu de la fusion entre la communauté d'agglomération du Val d'Yerres et de Sénart Val de Seine a été construit en reprenant strictement les préparations budgétaires des 2 anciennes Communautés d'Agglomérations. C'est donc un budget qui prévoit la continuité des actions menées dans l'attente de la détermination du Projet de territoire et de la définition de l'intérêt communautaire.

Il s'équilibre en investissement à hauteur de 23 776 278.49 € et en fonctionnement à 84 658 274 €.

Les dépenses réelles nettes, c'est-à-dire hors mouvement d'ordre et reversement de fiscalité, s'élèvent à 52 828 645.07 € soit les dépenses à décaisser correspondant aux charges incombant à la collectivité au cours de l'année 2016.

Les recettes réelles nettes, c'est-à-dire hors mouvement d'ordre et fiscalités reversées, s'élèvent à 56 588 403.58 €.

L'épargne prévisionnelle s'établit à 5 374 494.50 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 50 voix pour, 9 voix contre (Madame Aude BRISTOT; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER ; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT), 11 voix s'abstenant (Madame Simone ARNAUD ; Monsieur Saïd DAFI ; Madame Jacqueline DISNARD ; Madame Sylvie DONCARLI ; Madame Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Monsieur Amir HADZIC ; Madame Faten HIDRI ; Monsieur François LEVASSEUR ; Monsieur Guy MAGUERO ; Monsieur Richard PRIVAT ; Monsieur Georges TRON),

PROCEDE à la Reprise anticipée des Résultats 2015 et des restes à réaliser des communautés d'agglomération du Val d'Yerres et de Sénart Val de Seine et leur inscription au Budget Primitif 2016,

PROCEDE au vote du Budget Primitif 2016 et adopte l'ensemble des chapitres budgétaires ;

APPROUVE le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre comme suit :

En section d'Investissement :

	OP. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	18 385 230,13	3 637 473,59	3 180 347,28	25 203 051,00
RECETTES	18 390 802,78	308 438,00	6 503 810,22	25 203 051,00

En section de fonctionnement :

	OP. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	84 658 274,00	-	-	84 658 274,00
RECETTES	83 095 893,01	-	1 562 380,99	84 658 274,00

4) DCC 2016-29 : BUDGET DE L'OFFICE DU TOURISME 2016

Par délibération du 9 mars 2016, le conseil communautaire a voté la création d'un office de tourisme communautaire, sous la forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Cette forme juridique suppose le vote d'un budget annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix contre (Madame Aude BRISTOT; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER ; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLLING ; Madame Joëlle SURAT)

PROCEDE au vote du Budget Primitif 2016 du budget annexe de l'office de tourisme et adopte l'ensemble des chapitres budgétaires ;

APPROUVE le Budget Primitif 2016 du budget annexe qui s'équilibre comme suit :

- Section d'investissement : NEANT
- Section de fonctionnement : 50 000€

5) DCC 2016-30 : CHOIX DE LA DUREE D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLLING ; Madame Joëlle SURAT)

APPROUVE l'application des nouvelles durées d'amortissement au sein du budget principal et du budget annexe et précise que les biens acquis pour un montant inférieur à 500 € TTC seront amortis en une seule année.

6) DCC 2016-31 : TARIFICATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DE VOYAGE A MONTGERON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER ; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLLING ; Madame Joëlle SURAT)

PREND ACTE du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, sise à Montgeron,

FIXE les tarifs de la redevance comme suit :

- un forfait journalier de 8,60 € TTC,
- un forfait hebdomadaire de 60,00 € TTC.

PRECISE que le forfait comprend le droit de stationnement, la fourniture d'électricité, la fourniture d'eau, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

7) DCC 2016-32 A 2016-34 : TARIFICATION DE L'ADHESION, DES SORTIES, DES ACTIVITES ET DES SEJOURS DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DES BERGERIES, DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DE L'OLY « AIME CESAIRE, ET DE L'ESPACE JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE L'OLY

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant des tarifs comme suit :

POUR LE CENTRE SOCIAL DES BERGERIES

LIBELLE	TARIFS
ADHESION valable du 1 ^{er} septembre au 31 août	2 €

1) Tarification des sorties par personne

LIBELLE	TARIFS
----------------	---------------

SORTIES	
SORTIES DE LOISIRS	
Jorky ball, Five, Cosmic laser, Paint ball, Bowling, Patinoire...	3 €
Cinéma	3 €
Base de loisirs	
Avec ticket loisirs	1 €
Sans ticket loisirs	3 €
Port aux Cerises	1 €
Piscine	
Communautaire	1 €
Hors Communautaire	2 €
SORTIES CULTURELLES	
Châteaux, musées, monuments, salons, expositions...	2 €
SORTIES Paris by night <i>incluant une activité + 1 repas</i>	5 €
SORTIES SPORTIVES	
Escalade, équitation, karting, quad, parcours aventure...	25% du tarif prestataire
SORTIES PARC D'ATTRACTION ou NAUTIQUE	7 €
SORTIES DECOUVERTES	
Zoo, aquarium...	7 €
JOURNEE A LA MER	7 €
SOIREES, EVENEMENTS, SPECTACLES	

Tournoi avec lot(s)	1€
Soirée et activités avec collation in situ	2 €
Soirée avec spectacle et/ou animation in situ	1,5 €

2) Tarification des ateliers

Celle-ci prend en compte les différentes activités proposées par le Centre social intercommunal des Bergeries. Les tarifs proposés sont **annuels** et par personne.

Ateliers	
LIBELLE	TARIFS
Ateliers avec intervenant vacataire	20 €
Ateliers avec intervenant bénévole (Arts créatifs récup, crochets)	Seul coût de l'adhésion
Atelier Boxe, Grappling (+18 ans)	20 €

3) Tarification des séjours

La tarification des séjours est calculée sur la base du **quotient familial de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)**

1/12^e des ressources nettes imposables annuelles

+

Prestations familiales mensuelles (avant CRDS)

Le nombre de parts au sens des prestations familiales

- 2 parts pour le père et/ou la mère
- +0,5 part par enfant à charges
- +0,5 part pour le troisième enfant
- +0,5 part pour chaque enfant handicapé
- Pour les séjours faisant l'objet d'une aide financière, le calcul s'applique après déduction faite de l'aide.

TRANCHES	QUOTIEN FAMILIAUX CAF	TAUX DE PARTICIPATION
1	DE 0 A 405€	30%
2	DE 405,01 A 545,00€	35%
3	DE 545,01 A 672,00€	40%
4	DE 672,01 A 876,00€	45%
5	DE 876,01 A 1036,00€	50%
6	DE 1036,01 A 1176,00€	55%
7	DE 1176,01 A 1347,00€	60%
8	DE 1347,01 A 1551,00€	65%
9	DE 1551,01 A 1870,00€	70%
10	PLUS DE 1870,00€	75%
11	HORS TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	80%

PRECISE que les tarifs sont arrondis, après calcul, à la décimale la plus proche ;

FIXE l'acompte à verser lors de l'inscription à 30% du tarif accordé. Le solde devra être réglé avant le départ du séjour ;

DECIDE d'appliquer, en cas de désistement, sans justificatif, à titre compensatoire les retenues suivantes :

Désistement	Retenue
De plus d'un mois avant le départ	15 €
Entre un mois et quinze jours	20% du prix facturé
Moins de quinze jours	50% du prix facturé
Le jour du départ ou absence le jour du départ	100% du prix facturé

DIT que les recettes en résultat seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours et que la grille tarifaire est applicable à compter du 12 avril 2016, ayant pour effet d'abroger la délibération n° CC 14 12 10 relative à l'approbation de la tarification de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours du Centre social intercommunal des Bergeries.

POUR LE CENTRE SOCIAL DE L'OLY "AIME CESAIRE"

LIBELLE	TARIFS
ADHESION valable du 1 ^{er} septembre au 31 Août	3,50 €
SORTIES DE LOISIRS	
Piscine, base de loisirs, cinéma...	
Communautaire	1 €
Hors territoire communautaire	3 €
SORTIES CULTURELLES	
Châteaux, musées, monuments, salons, expositions, Parcs d'attraction, spectacles, dîner spectacles...	
Avec droit d'entrée	1/3 du coût
Sans droit d'entrée	2 €
SOIREE ET EVENEMENT SUR SITE	
<i>Avec collation et/ou repas :</i>	
Adulte	5 €
Enfant	2 €
<i>Sans collation ni repas :</i>	
Tout public	1 €
JOURNEE A LA MER	
Adulte	7 €
Enfant	3 €
Moins de 3 ans	2 €
ACTIVITES ET ATELIERS	
Gymnastique douce	20 €
Zumba	46 €
Informatique	20 €
Arts plastiques, mosaïque	10 €
Couture	20 €

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS DE PROXIMITE (Ile-de-France), hors trajet SNCF, lorsque ceux-ci sont effectués en minibus, en complément du tarif de la sortie :

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS	2 €
--	-----

TARIFICATION DES SEJOURS

La tarification des séjours est calculée sur la base du **quotient familial de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)** :

$$\frac{(1/12^{\circ} \text{ des ressources nettes imposables annuelles} + \text{Prestations familiales mensuelles (avant CRDS)})}{\text{Le nombre de parts au sens des prestations familiales}}$$

- 2 parts pour le père et/ou la mère
- + 0,5 part par enfant à charge
- + 0,5 part pour le troisième enfant
- + 0,5 part pour chaque enfant handicapé

Pour les séjours faisant l'objet d'une aide financière, le calcul s'applique après déduction faite de l'aide.

TRANCHES	QUOTIEN FAMILIAUX CAF	TAUX DE PARTICIPATION
1	De 0 à 405€	30%
2	De 405,01 à 545,00€	35%
3	De 545,01 à 672,00€	40%
4	De 672,01 à 876,00€	45%
5	De 876,01 à 1036,00€	50%
6	De 1036,01 à 1176,00€	55%
7	De 1176,01 à 1347,00€	60%
8	De 1347,01 à 1551,00€	65%
9	De 1551,01 à 1870,00€	70%
10	Plus de 1870,00€	75%
11	Hors territoire communautaire	80%

PRECISE que les tarifs sont arrondis, après calcul, à la décimale la plus proche ;

FIXE l'acompte à verser lors de l'inscription à 30% du tarif accordé pour les séjours. Le solde devra être réglé avant le départ du séjour ;

DECIDE d'appliquer, en cas de désistement, sans justificatif, à titre compensatoire les retenues suivantes :

Désistement	Retenue
De plus d'un mois avant le départ	15 €
Entre un mois et quinze jours	20% du prix facturé
Moins de quinze jours	50% du prix facturé
Le jour du départ ou absence le jour du départ	100% du prix facturé

DIT que les recettes en résultat seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours et que la grille tarifaire est applicable à compter du 12 avril 2016, ayant pour effet d'abroger la délibération n° CC 15 02 11 relative à l'approbation de la tarification de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours du Centre social intercommunal de l'Oly Aimé Césaire.

POUR L'ESPACE JEUNESSE INTERCOMMUNAL DE L'OLY

LIBELLE	TARIFS
ADHESION valable du 1 ^{er} septembre au 31 Août	2 €

SORTIES DE LOISIRS	
Jorky ball, Five, Cosmic laser, Patinoire...	2 €
Paint ball, Bowling	3 €
Cinéma	
Communautaire	1 €
Hors territoire communautaire	2 €
Base de loisirs	
Avec ticket loisirs	1 €
Sans ticket loisirs	3 €
Port aux Cerises	1 €
Piscine	
Communautaire	1 €
Hors Communautaire	2 €
SORTIES CULTURELLES	
Châteaux, musées, monuments, salons, expositions...	1 €
SORTIES avec repas ou collation <i>en plus du coût de l'activité</i>	3 €
SORTIES SPORTIVES	
Escalade, équitation, karting, quad, parcours aventure...	25% du tarif prestataire
SORTIES PARC D'ATTRACTION ou NAUTIQUE	7 €
SORTIES DECOUVERTES	
Zoo, aquarium...	25% du tarif prestataire
Journée à la mer	4 €
SOIREES, EVENEMENTS, SPECTACLES	
Spectacles vivants, événements sportifs, spectacles organisés par les villes	5 €
Tournoi avec lot(s)	1€
Soirée et activités avec collation in situ	2 €
Soirée avec spectacle et/ou animation in situ	1,50 €

ACTIVITES	
Jeunes de 11 à 17 ans	
Activités (manuelles, artistiques, créatives...)	10 €
Activités avec prestation	10 €
Stages court avec prestation	2 €

ACTIVITES	
Jeunes de 18 à 25 ans	
Toutes activités	50% du tarif de la prestation

TARIFICATION DES SEJOURS

La tarification des séjours est calculée sur la base du **quotient familial de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)** :

(1/12^e des ressources nettes imposables annuelles + Prestations familiales mensuelles (avant CRDS)

/

Le nombre de parts au sens des prestations familiales

- 2 parts pour le père et/ou la mère
- + 0,5 part par enfant à charge
- + 0,5 part pour le troisième enfant
- + 0,5 part pour chaque enfant handicapé

Pour les séjours faisant l'objet d'une aide financière, le calcul s'applique après déduction faite de l'aide.

TRANCHES	QUOTIEN FAMILIAUX CAF	TAUX DE PARTICIPATION
1	De 0 à 405€	30%
2	De 405,01 à 545,00€	35%
3	De 545,01 à 672,00€	40%
4	De 672,01 à 876,00€	45%
5	De 876,01 à 1036,00€	50%
6	De 1036,01 à 1176,00€	55%
7	De 1176,01 à 1347,00€	60%
8	De 1347,01 à 1551,00€	65%
9	De 1551,01 à 1870,00€	70%
10	Plus de 1870,00€	75%
11	Hors territoire communautaire	80%

PRECISE que les tarifs sont arrondis, après calcul, à la décimale la plus proche ;

FIXE l'acompte à verser lors de l'inscription à 30% du tarif accordé pour les séjours. Le solde devra être réglé avant le départ du séjour ;

DECIDE d'appliquer, en cas de désistement, sans justificatif, à titre compensatoire les retenues suivantes :

Désistement	Retenue
De plus d'un mois avant le départ	15 €
Entre un mois et quinze jours	20% du prix facturé
Moins de quinze jours	50% du prix facturé
Le jour du départ ou absence le jour du départ	100% du prix facturé

DIT que les recettes en résultat seront imputées sur les crédits de l'exercice en cours et que la grille tarifaire est applicable à compter du 12 avril 2016, ayant pour effet d'abroger la délibération n° CC 15 02 10 relative à l'approbation de la tarification de l'adhésion, des activités, des sorties et des séjours de l'Espace jeunesse intercommunale de l'Oly.

**8) DCC 2016-35 A 2016-38 : TARIFICATION DES CONSERVATOIRES COMMUNAUTAIRES
DRAVEIL, MONTGERON, VIGNEUX-SUR-SEINE, CRD DU VAL D'YERRES**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

FIXE le montant des tarifs comme suit :

Pour le Conservatoire à rayonnement intercommunal à Draveil

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Tous les montants sont en euros

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

~ Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS :	17,50
~ Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS :	27,50

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

ÉVEIL MUSICAL

Eveil (Moyenne Section Maternelle), 1 ^{ère} année (Grande Section Mat.), 2 ^{ème} année (CP) :	56
---	-----------

MUSIQUE	Formation Musicale (FM)	Instrument pour les élèves inscrits en FM	Instrument seul	Instrument + FM
CYCLE 1				
années 1 et 2	79		-	-
	39,50	-	-	-
années 3, 4 et 5	86		-	-
	44,50	-	-	47,50
CYCLE 2				
année 1	49,50	47,50	-	-
année 2			55	
année 3				
années 4 et 5	-	56	64	
CYCLE 3				
années 1 et 2	49,50	64	71	-
année 3	-			
Année de perfectionnement	-			
Hors cursus (étudiant et Atelier)	-	-	55	
Cycle adulte	-	-	210	
DISCIPLINE SUIVANTE, SEULE				
Formation musicale adulte, Préparation option musique bac				39,50
Pratique d'ensemble seule				18,50

DANSE	DANSE CLASSIQUE		DANSE JAZZ	
	Danse seule	Avec discipline musicale	Danse seule	Avec discipline musicale
~ Éveil :	56			
INITIATION	56	49,50	56	49,50
CYCLE 1				
année 1	77	71	64	58
année 2			73	67
année 3	89	83		

année 4			105,50	99
CYCLE 2				
années 1 à 5	105,50	99	105,50	99
CYCLE 3				
années 1 à 3	105,50	99	105,50	99
Année de perfectionnement				
Grands niveaux	-	-		
Niveaux adulte	-	-	56	49,50

ART DRAMATIQUE	Art Dramatique seul	Avec discipline musicale
Enfants et adolescents :	87	81
~ Adultes :	109,50	102,50

CHANT

Hors cursus, Cycle 1 (année 1 à 4), Cycle 2 (année 1 à 3)	131
Cycle 2 (année 4 à 5)	149
Cycle 3 (année 1 à 3)	159

Disposition particulières

Les classes d'Orchestre, Harmonie, Jazz, Ensemble Jazz, Chorale, Ensemble Baroque, Musique de Chambre et atelier lyrique sont gratuites pour les élèves inscrits au conservatoire et pratiquant un instrument.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{(\text{revenus annuels} - \text{impôts} / 12) \pm \text{pensions alimentaires} + \text{prestations sociales et familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

où 0,5 part pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 1 part à partir du 3^{ème} enfant
1 adulte = 1 part

Ressources prises en compte :

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si l'utilisateur n'est pas en possession de ce document, il fournira le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF) ;
- dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer ;
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

Tableau de correspondance entre le quotient et le revenu des familles avec leur participation :

Tranches en €		% du plein tarif
A	Inférieur ou égal à 150	75%
B	> 150 et ≤ 265	80%
C	> 265 et ≤ 440	85%
D	> 440 et ≤ 675	90%
E	> 675 et ≤ 970	95%
F	Supérieur à 970	100 %

Un tarif dégressif est appliqué sur les cotisations trimestrielles aux familles ayant 2, 3 enfants inscrits et plus, et résidant dans le ressort territorial de l'agglomération :

- tarifs de la tranche D du quotient familial (-10%) pour deux enfants inscrits,
- tarifs de la tranche B du quotient familial (-20%) pour trois enfants inscrits et plus

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

Pour le Conservatoire à rayonnement intercommunal à Montgeron TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Tous les montants sont en euros

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

~ Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS :	17,50
~ Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS :	27,50

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

Tarif 1	
Eveil Musical 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année	56
Formation musicale 1 ^{er} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	
Danse (1 cours hebdomadaire)	

Tarif 2	
Formation musicale + Instrument 1 ^{er} cycle : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	79
Danse (2 cours hebdomadaires)	

Tarif 3	
Formation musicale + Instrument 1 ^{er} cycle : 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	86

Tarif 4	
Instrument seul (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	88

Tarif 5	
Formation musicale + 2 Instruments (1 ^{er} cycle)	104,50
Formation musicale + Instrument + Danse (1 ^{er} cycle)	
Formation musicale + Instrument 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	
1 Atelier de Musiques actuelles (Cours individuel)	
1 Cours d'Instrument adulte (Cours individuel)	

Tarif 6	
1 Atelier de Musiques actuelles (Cours individuel)	132,50
Danse (1 cours hebdomadaire)	

Tarif 7	
Formation musicale + 2 Instruments (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	156
Formation musicale + Instrument + Danse (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	

2 Ateliers de Musiques actuelles (Cours individuel)	
---	--

Tarif 8	
Chorale adulte	19
Atelier de Musiques actuelles ou d'Art Dramatique (Cours collectif)	

Tarif 9	
Danse orientale :	
~ Enfants et adolescents résidant sur le territoire de la CAVYVS	19
~ Adultes résidant sur le territoire de la CAVYVS	38
~ Enfants et adolescents résidant hors du territoire de la CAVYVS	
~ Adultes résidant hors du territoire de la CAVYVS	49

Disposition particulières

Les tarifs appliqués pour les 2^{ème} et 3^{ème} élèves d'une même famille correspondent respectivement à 75 % et 61 % du tarif de référence.

Au sein d'une famille, l'élève payant la cotisation la plus élevée est considéré comme le premier élève, celui payant la cotisation la moins élevée le 3^{ème} élève.

Le tarif appliqué aux usagers résidant hors du territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres - Val de Seine correspond au tarif de référence majoré de 90 %.

Les classes d'Orchestre, Harmonie, Chorale et Musique de chambre sont gratuites pour les élèves inscrits au conservatoire.

Les membres des fanfares bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

Les participations familiales sont à régler en début de trimestre.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{(\text{revenus annuels} - \text{impôts} / 12) \pm \text{pensions alimentaires} + \text{prestations sociales et familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

où 0,5 part pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 1 part à partir du 3^{ème} enfant

1 adulte = 1 part

La participation financière de chaque famille après réduction liée au quotient familial est déterminée en multipliant le montant des sommes à payer résultant de l'inscription aux différentes activités et intégrant les différentes réductions non liées au quotient familial par le pourcentage correspondant au quotient familial de la famille.

Tranches en €		% du plein tarif
A	Inférieur ou égal à 150	75%
B	> 150 et ≤ 265	80%
C	> 265 et ≤ 440	85%
D	> 440 et ≤ 675	90%
E	> 675 et ≤ 970	95%
F	Supérieur à 970	100 %

Ressources prises en compte :

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF

- dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer

- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

Pour le Conservatoire à rayonnement intercommunal à Vigneux-sur-Seine

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Tous les montants sont en euros

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

~ Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS :	17,50
~ Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS :	27,50

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

ACTIVITES	QF < 800 €			QF > 800 €
	multiplié par	tarif mini.	tarif maxi.	
TARIF A				
Cycle d'éveil et mini-instruments	5 % + 14,50 €	21,50	53	56
TARIF B				
Ateliers vocaux Théâtre et Danse	5 % + 17,50 €	25,50	62	65
TARIF C				
1 ^{er} Cycle d'instrument 1 ^{er} Cycle de Chant lyrique	6,5 % + 20,50 €	31,50	76	79
TARIF D				
1 ^{er} Cycle de piano ou guitare 2 ^{ème} & 3 ^{ème} Cycle de tous les instruments 2 ^{ème} & 3 ^{ème} cycle de Chant lyrique Deux activités combinées entre A, B et C	11 % + 21 €	36,50	105,50	108,50
TARIF E				
Deux activités D ou Une activité B + une activité D ou Une activité C + une activité D	16 % + 14 €	39,50	143,50	146,50
TARIF F				
Trois activités toutes combinaisons entre les activités A, B, C et D	16 % + 15,50 € au résultat sera ajouté 17,50 €	57	166	168
TARIF G				
Formation musicale sans instrument, Chorale, Ateliers Jazz Rock, Orchestre ou Ensemble de musique de Chambre en activité unique	18,50			

Disposition particulières

Pour l'ensemble de ces tarifs, à l'exception du tarif de l'activité G, une réduction de 5 € par enfant sera accordée aux familles ayant au moins deux enfants participant à ces activités.

Frais d'inscription donnant droit à une activité ponctuelle (stage, week-end...) pour des personnes non-élèves du Conservatoire :

- 17,50 € pour les élèves résidant sur le territoire de la CAVYVS ;
- 27,50 € pour les élèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{\text{revenus annuels selon déclaration impôts}}{\text{Nombre de personnes vivant au foyer}} \\ 1 \text{ personne (Adulte - Enfant)} = 1 \text{ part}$$

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

Pour le Conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres

Pour le Conservatoire à rayonnement départemental du Val d'Yerres

TARIFS ANNUELS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

tarif	montant en euros		
	CAVYVS	hors CAVYVS	hors Essonne

droits d'inscription			
	55	85	85

frais pédagogiques jusqu'à 27 ans inclus				
musique	jardin	180	360	540
	éveil	180	360	540
	initiation collective	497	994	1 491
	cycle 1	497	994	1 491
	cycle 2	579	1 158	1 737
	cycle 3 et au-delà	725	907	907
	cursus loisir	579	1 158	1 737
	cycle 1 piano	537	1 074	1 611
	cycle 2 piano	625	1 250	1 875
	cycle 3 et au-delà piano	781	977	977
	cursus loisir piano	625	1 250	1 875
	pratique collective	138	138	138
	2 ^e instrument	212	424	636
danse	éveil	180	360	540
	initiation	200	400	600

	cycle 1	243	486	729
	cycle 2	327	654	981
	cycle 3 et au-delà	327	409	409
	cursus loisir	327	654	981
	discipline complémentaire	84	168	252

frais pédagogiques 28 ans et plus				
musique	cycle 3 et au-delà	725	907	907
	cursus loisir	725	1 450	2 175
	cycle 3 et au-delà piano	797	997	997
	cursus loisir piano	797	1 594	2 391
	atelier comptant 2 élèves	566	1 132	1 698
	atelier comptant 3 élèves	511	1 022	1 533
	pratique collective	138	138	138
	2 ^e instrument	326	652	978
danse	cursus loisir	327	654	981

Droits d'inscription

Ils sont payables en une seule fois au moment de l'inscription et **ne sont pas remboursables, même si le dossier n'aboutit pas à une inscription définitive.**

Frais pédagogiques

Ils sont payables en 1, 2, 3 ou 5 fois. Le choix est à préciser au moment de l'inscription. Le paiement doit être parvenu à l'administration du conservatoire aux dates d'échéance suivantes :

paiement en 1 fois : 1^{er} novembre 2016

paiement en 2 fois : 1^{er} novembre 2016 et 1^{er} janvier 2017

paiement en 3 fois : 1^{er} novembre 2016, 1^{er} janvier et 1^{er} mars 2017

paiement en 5 fois (réservé uniquement aux usagers ayant choisi le prélèvement automatique) : 1^{er} novembre, 1^{er} décembre 2016, 1^{er} janvier, 1^{er} février et 1^{er} mars 2017

Toute année entamée est due dans son intégralité.

Frais de relance

Pour les usagers qui n'ont pas réglé leur facture à la date d'échéance, application de frais de relance selon les modalités suivantes :

2 semaines après la date d'échéance : envoi d'une première lettre de relance assortie de frais de 10,00 €

4 semaines après la date d'échéance : envoi d'une deuxième lettre de relance assortie de frais de 25,00 €

6 semaines après la date d'échéance : émission d'un titre de recettes auprès du Trésor public

Location d'instrument

Pour une année scolaire et selon disponibilité :

	CAVYVS	hors CAVYVS
Tous instruments	173,00 €	276,00 €

Master classes

5 € pour les élèves extérieurs au Conservatoire de musique et de danse du Val d'Yerres qui assistent aux master classes organisées par le conservatoire.

Stages

	CAVYVS	hors CAVYVS

1h de stage	5,00 €	7,50 €
-------------	--------	--------

Abattements sociaux

Ils sont applicables aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine uniquement jusqu'à 27 ans inclus.

Ils s'appliquent également aux stages.

Ils ne s'appliquent pas pour le 2^e instrument et la location d'instrument.

20 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2014 indique un montant situé entre 501,00 € et 1 000,00 € et dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 35 000,00 €.

25 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2014 indique un montant inférieur ou égal à 500,00 € et dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 35 000,00 €.

30 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2014 indique un montant égal à 0,00 € et dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 35 000,00 € ainsi que pour les étudiants boursiers (sur présentation d'une attestation de bourse) et les enfants handicapés ou de parents handicapés (sur présentation du justificatif du statut de personne handicapée).

Réductions familiales

Elles sont applicables aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine uniquement pour les enfants rattachés fiscalement aux parents.

Elles s'appliquent également aux stages.

Elles ne s'appliquent pas pour le 2^e instrument et la location d'instrument.

15 % de réduction sur les frais pédagogiques pour le 2^e enfant inscrit d'une même famille.

20 % de réduction sur les frais pédagogiques pour le 3^e enfant inscrit d'une même famille.

25 % de réduction sur les frais pédagogiques à partir du 4^e enfant inscrit d'une même famille.

Est considéré comme le 1^{er} enfant inscrit d'une même famille, l'enfant le plus âgé.

Intégration en cours d'année

A partir du 1^{er} janvier, les frais pédagogiques correspondent à 2/3 du montant normalement applicable.

A partir du 1^{er} avril, les frais pédagogiques correspondent à 1/3 du montant normalement applicable.

9) DCC 2016-39 A DCC 2016-41 : TARIFICATION DES PISCINES COMMUNAUTAIRES DRAVEIL, MONTGERON, VIGNEUX-SUR-SEINE ET PIERRE DE COUBERTIN, DES SENARTS ET BRUNOY

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLLING ; Madame Joëlle SURAT)

FIXE le montant des tarifs comme suit :

POUR LES PISCINES INTERCOMMUNALES A DRAVEIL ET VIGNEUX-SUR-SEINE

	HABITANT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION	HABITANT EXTERIEUR
Entrée tarif réduit	1,70 €	4,00 €
Entrée plein tarif	2,50 €	5,50 €
Entrée + 65 ans sur justificatif	gratuit	gratuit
Entrée enfant moins de 5 ans et enfant justifiant d'un handicap		
Accompagnateur PMR sur justificatif		
Carnet 10 entrées plein tarif	20,00 €	36,00 €
Carnet 10 entrées tarif réduit	14,10 €	33,70 €
Tarif 1 leçon	13,00 €	25,00 €
Carnet 10 leçons individuelles	110,00 €	220,00 €

Bénéficiaires du tarif réduit : de 5 à 15 ans, étudiant, handicapés, bénéficiaire du RSA

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et suivant.

POUR LA PISCINE INTERCOMMUNALE A MONTGERON

	HABITANT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	HABITANT EXTERIEUR
Entrée tarif réduit	2,00 €	4,00 €
Entrée plein tarif	3,00 €	5,50 €
Entrée + 65 ans sur justificatif	gratuit	
Entrée enfant moins de 5 ans et enfant justifiant d'un handicap		gratuit
Accompagnateur PMR sur justificatif		

Carnet 10 entrées plein tarif	25,00 €	36,00 €
Carnet 10 entrées tarif réduit	16,60 €	33,70 €
Tarif 1 leçon	13,00 €	25,00 €
Carnet 10 leçons individuelles	110,00 €	220,00 €
Activités du midi / trimestre	38,00 €	45,00 €

Bénéficiaires du tarif réduit : de 5 à 15 ans, étudiant, handicapés, bénéficiaire du RSA

PRECISE que la grille ci-dessus est valable jusqu'au 31 décembre 2016 ;

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et suivant.

POUR LES PISCINES INTERCOMMUNALES DE PIERRE DE COUBERTIN, DES SENARTS ET BRUNOY

TARIFS PISCINES 2016	HABITANT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	HABITANT EXTERIEUR
Carte annuelle PISCINE ILLIMITEE ENFANT Validité 1 an	114,30 €	186,70 €
PASS AQUATIC (espace aquatique) Abonnement mensuel sans condition de durée	15,60 €	20,80 €
Entrée Enfant de 5 à 15 ans, Etudiant, RSA et adulte justifiant d'un titre handicapé	2,45 €	4,10 €
Carte 10 entrées Enfant de 5 à 15 ans, Etudiant, RSA et adulte justifiant d'un titre handicapé Validité 1 an	20,30 €	34,40 €

Entrée Adulte	3,80 €	5,70 €
Carte 10 entrées Adulte Validité 1 an	31,60 €	51,50 €
Enfant de moins de 5 ans et enfant justifiant d'un titre handicapé	GRATUIT	GRATUIT
Adulte de plus de 65 ans	GRATUIT	5,70 €
Comité d'entreprise (carnet de 50 entrées)	153,00 €	229,50 €
Achat suite à Perte Carte	4 €	4 €
Location 1 ligne d'eau Durée 1 heure (clubs et associations sans convention)	21,40 €	39,80 €
Mise à disposition d'un MNS Durée 1 heure (clubs et associations sans convention)	31,60 €	31,60 €
Location scolaire (maternelle et primaire) : 1 séance avec 1 classe et 3 MNS	GRATUIT	74,50 €
Location secondaire collège 1 séance	16,80 €	
Location secondaire lycée 1 séance	26,00 €	
Anniversaire : prestation réalisée à partir de 10 enfants	8,70 €	11,70 €
Animations	2-5-10-15	2-5-10-15
TARIFS ACTIVITES AQUATIQUES 2016	HABITANT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	HABITANT EXTERIEUR
1 séance Aquagym / Aquabike/ Aquacycling	10,80 €	14,60 €
Carte 10 séances Aquagym / Aquabike/ Aquacycling	84,70 €	143,30 €
ABONNEMENT ANNUEL Aquagym/ Aquabike / Activité d'apprentissage 1 séance par semaine jour fixe Validité période scolaire (Piscine de Brunoy uniquement)	190,80 €	255,00 €
ABONNEMENT TRIMESTRIEL Aquagym/ Aquabike/ activité d'apprentissage 1 séance/semaine jour fixe Validité période scolaire (Piscine de Brunoy uniquement)	80,60 €	108,10 €
Cours de natation 10 leçons individuelles de 30 minutes Piscine de Brunoy	157,00 €	214,20 €
Cours de natation 10 leçons collectives (3 personnes maximum) de 30 minutes Piscine de Brunoy	94,40 €	128,00 €
Cours de natation 5 leçons individuelles de 30 minutes Piscine de Brunoy	78,50 €	107,10 €
Cours de natation 5 leçons collectives (3 personnes maximum) de 30 minutes Piscine de Brunoy	48,00 €	64,30 €
PASS AQUAFORM : Espace aquatique + aquagym Abonnement mensuel sans condition de durée	31,70 €	37,20 €
PASS AQUAFORM PLUS : Espace aquatique + aquagym + 1 cours d'Aquabike / S.	42,30 €	53,00 €

Abonnement mensuel sans condition de durée.		
1 Séance Activités (Bébés Nageurs, cours de natation, aquaphobie...)	9,20 €	12,20 €
Carte 10 séances Activités (Bébés Nageurs, cours de natation, Aquaphobie...) Valable 6 mois.	84,70 €	115,30 €
CARTE TRIMESTRE ACTIVITES (Bébés Nageurs, cours de natation, aquaphobie...) Abonnement sur la base d'1 séance hebdo hors vacances scolaires et jours fériés.	84,70 €	115,30 €
CARTE ANNUELLE ACTIVITES (Bébés Nageurs, cours de natation, aquaphobie...) Abonnement sur la base d'une séance hebdomadaire hors vacances scolaires et jours fériés.	265,20 €	365,20 €

TARIFS ESPACE FORME	HABITANT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	HABITANT EXTERIEUR
ESPACE BALNEO		
Sauna 1 entrée.	11,70 €	15,10 €
Carte Sauna 10 entrées validité 1 an.	95,00 €	130,00 €
ESPACE FORME		
1 Entrée.	11,70 €	15,10 €
Carte 10 entrées. Validité 1 an.	95 €	130 €
Entrée découverte accès à l'ensemble de l'équipement.	14,30 €	20,20 €
PASS FITNESS. (espace aquatique + espace forme et balnéo) Abonnement mensuel sans condition de durée.	47,80 €	63,80 €
PASS LIBERTE. (espace aquatique + espace forme et balnéo + aquagym + aquabike). Abonnement mensuel sans condition de durée.	58,10 €	79,60 €
TARIFS ESPACE PLONGEE	HABITANT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	HABITANT EXTERIEUR
1 entrée Fosse libre.	9,90 €	13,60 €
Tarif Plongée - Baptême de plongée.	22,00 €	29,10 €
Tarif Plongée - Cours 1 heure.	27,00 €	36,70 €
Tarif Plongée - Formation niveau 1.	290,00 €	393,00 €
Convention Fosse Club 1 heure.	53,00 €	150,00 €
Convention Fosse Club 6 heures.		820,00 €
Convention Fosse Club 10 heures.		1335,00 €
Convention Apnée Club 1 heure.	53,00 €	150,00 €

	élèves option Cinéma Lycée 2,50 € collège au cinéma lycéens au cinéma 2,00 € écoles et cinéma
Centres de loisirs	3,00 €
Centres sociaux	3,00 €
Soirées spéciales	3,80 € séances spéciales à thème
Majorations films 3D Lunettes (location)	1,50 €

APPROUVE de fixer deux tarifs réduits lors de la mise en place de la billetterie de secours au cinéma le Cyrano, à 4,70 € et à 4,00 €

DIT que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

12) DCC 2016-44 : TARIFICATION ET ABONNEMENT DES SPECTACLES COMMUNAUTAIRES : SAISON 2016-2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

FIXE le montant des tarifs de location de salles de spectacles communautaires : saison 2016 – 2017, comme suit :

TARIFS	PRIX NORMAL / EXTÉRIEUR Val d'Yerres						VAL D'YERROIS VAL DE SEINOIS						ABONNEMENT <i>Hors coupe-file</i>	
	Série unique et 1ère cat. CEC			2ème cat. CEC			Série unique et 1ère cat. CEC			2ème cat. CEC				
	Plein tarif	Réduit	- 12 ans	2ème cat.	Réduit	- 12 ans	Plein tarif	Réduit	- 12 ans	2ème cat.	Réduit	- 12 ans	Extérieurs	VY
A	7,50		5,00				5,00		5,00				6,00	4,50
B	15,00	12,00	7,00	7,50		5,00	10,00	5,00	5,00	5,00		5,00	10,00	5,00
C	20,00	17,00	10,00	15,00	12,00	7,00	15,00	10,00	7,00	10,00	5,00	5,00	15,00	10,00
D	25,00	22,00	15,00	15,00	12,00	7,00	20,00	15,00	10,00	10,00	5,00	5,00	20,00	15,00
E	25,00	22,00	15,00	20,00	17,00	10,00	20,00	15,00	10,00	15,00	10,00	7,00	20,00	15,00
F	34,00	30,00	20,00	20,00	17,00	10,00	25,00	20,00	12,00	15,00	10,00	7,00	25,00	20,00
G	34,00	30,00	20,00	25,00	22,00	15,00	25,00	20,00	12,00	20,00	15,00	10,00	25,00	20,00
H	38,00	35,00	22,00	25,00	22,00	15,00	30,00	25,00	15,00	20,00	15,00	10,00	30,00	25,00
I	38,00	35,00	22,00	34,00	30,00	20,00	30,00	25,00	15,00	25,00	20,00	12,00	30,00	25,00
J	40,00	37,00	30,00	34,00	30,00	20,00	32,00	28,00	22,00	25,00	20,00	12,00	37,00	28,00
K	45,00	40,00	35,00	38,00	35,00	22,00	35,00	30,00	25,00	30,00	25,00	15,00	40,00	30,00
VARIETES	45,00	40,00					35,00	30,00						
VARIETES MOYENNES	47,00	42,00					37,00	32,00						
VARIETES GRANDES STARS	55,00	50,00					45,00	40,00						

ABONNEMENT - SERVICE COMPLEMENTAIRE		
CARTE JOKER*	20,00 €	Offre la possibilité aux abonnés 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible) <i>les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie 5 jours avant la représentation.</i>
CARTE JOKER PLUS*	50,00 €	Offre la possibilité aux abonnés 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible) <i>les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie la veille de la représentation.</i>
* Les cartes sont nominatives et la souscription se fait uniquement durant la période d'abonnement. Ces cartes peuvent être utilisées dès le 13 septembre 2016 et ne concernent que les places d'abonnement.		

APPROUVE les Conditions particulières suivantes :

CATEGORIES : La première et la seconde catégorie seront mises en place uniquement au CEC et en dehors des « variétés, moyennes, et grandes stars », les autres salles appliquant la série unique.

VAL D'YERROIS VAL DE SEINOIS : Le tarif Val d'Yerrois Val de Seinois est obtenu sur présentation d'un justificatif de domicile dans la limite de 2 places adultes par spectacle. Le nombre de places pour les enfants de moins de 18 ans n'est pas limité sur présentation d'un justificatif.

ABONNEMENTS : Un tarif abonnement est appliqué hors Variétés. La formule concernant les différentes « variétés » est nommée Coupe File. L'ensemble des spectacles la composant seront au tarif plein.

REDUIT : Le tarif réduit est accordé aux étudiants (hors différentes variétés), demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite, familles nombreuses sur présentation d'un justificatif (1 place à tarif réduit par justificatif sauf familles nombreuses, un tarif Val d'Yerres Val de Seine étant également disponible).

GROUPE : Le tarif groupe s'applique sur la base d'un achat de 10 places d'un même spectacle. Ce tarif correspond au tarif réduit du prix normal.

REVENDEURS : Le tarif revendeur (Fnac, Ticketnet) est proposé sur la base du prix hors Val d'Yerres Val de Seine.

WEB : les tarifs Val Yerrois Val de Seinois et hors Val Yerrois Val de Seinois sont accessibles sur le site web. Des frais liés à la vente en ligne sont perçus par le prestataire et refacturés au client web, soit une majoration de 1€ par billet.

FRAIS D'ENVOI : pour toutes les places individuelles (hors abonnement) qui seront envoyées par courrier, des frais postaux de 2€ seront ajoutés à la commande passée par téléphone ou internet, les e Tickets et le retrait en billetterie restant gratuits.

SCOLAIRE : les élèves et les professeurs des établissements scolaires de l'Agglomération bénéficieront sur les représentations en temps scolaire du tarif A.

CONSERVATOIRE : Les élèves et professeurs du conservatoire du Val d'Yerres et du Val de Seine pourront obtenir sur demande un PASS CONSERVATOIRE leur permettant d'obtenir le tarif A sur certains spectacles

DERNIERE MINUTE : en fonction du remplissage des spectacles, il sera proposé un tarif « dernière minute » au plus tôt 3 semaines avant la représentation.

La réduction basée sur la grille ci-dessous est calculée comme suit :

JAUGE	% DE REDUCTION MAXIMUM
- de 20%	80%
de 20 à 40%	70%
de 40% à 60%	60%
plus de 60%	50%

Dans le premier cas (-20% de la jauge vendue), les spectateurs ayant déjà leurs places bénéficieront d'une place gratuite par place déjà achetée.

En fonction du remplissage des spectacles, un tarif spécifique de 10€ sera proposé une heure avant le spectacle (Hors variétés) aux moins de 25 ans et travailleurs des ESAT.

Ces offres pourront être lancées directement par le théâtre (mail, sms, courrier) ou sur les sites spécialisés (billettereduc.com, sortirmoinscher.com, ...).

En décembre, une offre intitulée « offre de Noël » est proposée. Limitée dans le temps, elle offre une réduction sur une sélection de spectacles dont la jauge est inférieure à 60%. La remise proposée dans le cadre de cette offre ne pourra être supérieure à 50%. Le théâtre informera la communauté du Val d'Yerres Val de Seine par mail au préalable de toute opération "dernière minute".

APPROUVE plusieurs propositions d'abonnements :

- L'abonnement « Liberté » : 6 spectacles minimum au choix hors variétés.
- L'abonnement « coupe file » : 4 spectacles minimum au choix (variétés comprises). L'ensemble des spectacles composant la formule sont au tarif plein.

La possibilité est offerte aux spectateurs de régler les abonnements en trois fois.

Pour les abonnements, une priorité est réservée aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine pendant une période allant de 15 jours à 3 semaines avant le début de la mise en vente des abonnements, et 1 semaine pour la vente à l'unité.

APPROUVE la Tarification spécifique au Festival d'Orgue suivante :

Le tarif réduit est accordé aux demandeurs d'emploi, jeunes de moins de 18 ans, étudiants, familles nombreuses et personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif.

Le tarif groupe s'applique sur la base d'un achat de 10 places d'un même concert ou spectacle. Ce tarif correspond au tarif réduit.

L'entrée libre est accordée au public pour les deux concerts, à vocation pédagogique, donnés par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue.

Autres concerts suivis par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue : les inscrits aux Conservatoires de moins de 27 ans bénéficieront du tarif préférentiel suivant :

<u>TARIFS</u>	Plein Tarif par concert	Tarif réduit par concert	Tarif préférentiel pour les élèves des Conservatoires
1 concert	12 €	10 €	6 €
de 2 à 3 concerts (Tarif Pass)	10 €	8 €	3 €

13) DCC 2016-45 : TARIFS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLES COMMUNAUTAIRES : SAISON 2016-2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

FIXE le montant des tarifs des spectacles communautaires : saison 2016 – 2017, comme suit :

SALLES	TARIF DE REFERENCE		TARIF ASSOCIATION VAL D'YERRES		% D'AUGMENTATION
	€ H.T.	€ T.T.C.*	€ H.T.	€ T.T.C.*	TTC*
CEC					
Grande Salle	2 500,00	3 000,00	2 000,00	2 400,00	+ 4.16 %
Hall	500,00	600,00	400,00	480,00	
Foyer	500,00	600,00	400,00	480,00	
Cuisine du foyer	150,00	180,00	150,00	180,00	
Salle de Conférences	500,00	600,00	300,00	360,00	
Salles annexes	150,00	180,00	150,00	180,00	

*Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur

SALLES	TARIF DE REFERENCE		TARIF ASSOCIATION VAL D'YERRES		% D'AUGMENTATION
	€ H.T.	€ T.T.C.*	€ H.T.	€ T.T.C.*	TTC*
. Théâtre de la Vallée de l'Yerres-Brunoy	1 800,00	2 160,00	1 300,00	1 560,00	+ 20 %
. Espace René Fallet-Crosne	1 200,00	1 440,00	900,00	1080,00	+ 50 %
. Salle Gérard Philipe- Boussy	500,00	600,00	400,00	480,00	

*Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur

DIT ces tarifs s'entendent pour un forfait journée sur la base de trois services (9h-13h/14h-18h/19h-23h) éventuellement modulables. Ils incluent le nettoyage et les fluides.

Afin de rendre l'activité locative de salles plus attractive, la Sothevy a souhaité disposer d'une grille de négociation et propose un certain nombre de remises.

APPROUVE la grille de réduction suivante :

- **« REMISE FIDELITE »**

Client fidèle qui loue au moins une fois par an tous les ans une des salles :

Nombre de fois dans l'année	Remise maximum consentie
1 fois	-10%
2 fois	-15%
3 fois et au-delà	-30%

- **« REMISE LONGUE DUREE »**

Pour les locations sur une période plus importante :

Durée minimum	Remise maximum consentie
4 jours	-20%
De 4 à 8 jours	-30%
Plus de 8 jours	-60%

- **« REMISE PERIODE CREUSE »**

Sur des jours ou des périodes moins demandées :

Périodes	Remise maximum consentie
<ul style="list-style-type: none"> - Septembre/Octobre - Vacances scolaires - Mardi/Mercredi/Jeudi en dehors de juin 	-30%

- **« LOCATION AVEC REPETITION »**

1 journée de location = -50% sur la journée de répétition sans public hors vendredi, samedi, dimanche

APPROUVE la facturation du personnel technique selon la grille ci-dessous :

PERSONNEL	H.T.	T.T.C.*	% D'AUGMENTATION TTC*
Technicien	140,00		+ 7,69 %
Responsable de Salle	€/Service	168,00 €/Service	+ 7,69 %
Hôtesse ou Contrôleur	140,00 €/Service	168,00 €/Service 28,80 €/heure	+ 9,09 %
Sécurité incendie (SSIAP 1)**	24,00 €/heure		
(pour les salles hors CEC)	25,00 €/heure	30 €/heure	+ 13,64 %
Forfait service après minuit*** (2 techniciens pour 4 heures)	650,00 €	780,00 €	
Majoration Lundi****			

	Cadre 31 € non Cadre 21 €	Cadre 37,20 € non Cadre 25,20 €	
--	------------------------------	------------------------------------	--

**Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur*

***Les services Ssiap (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne) peuvent être facturés en plus s'il y a nécessité de recourir à un prestataire extérieur*

**** Les horaires normaux sont de 9 h à 23 h. Le personnel travaille par session de 4 h (service) avec 1 h de pause entre chaque session. Tout dépassement est facturé forfaitairement selon les conditions précisées par la convention collective du SYNDEAC à laquelle le Group Soumère est adhérent.*

*****Toute ouverture le lundi entraîne une facturation double du personnel (X2)*

DECIDE qu'un défraiement repas est facturé 18 € HT par personne et pour deux services (deux défraiements pour trois services).

ACTE que toute location implique nécessairement la présence à minima d'un technicien.

DECIDE que le matériel technique mis à disposition est le matériel compris dans la fiche technique à l'exception des micros et poursuites facturés 100,00 € HT.

DIT que tout matériel qui devrait être loué sera refacturé à l'euro.

DECIDE de fixer une caution pour chaque mise à disposition d'un montant égal au tarif de la salle.

DIT que le Foyer du CEC peut être équipé avec des tables et des chaises dont la mise à disposition présente un coût (entretien et rangement du matériel).

DECIDE de fixer une caution de 1 500 € pour la location de l'office du foyer en raison du matériel qui s'y trouve.

APPROUVE la grille de tarifs suivante :

Matériel	Pour information : tarif moyen pratiqué par les traiteurs HT	Proposition HT		Proposition TTC*
Tables rectangulaires 180 X 74	9 €	4 €		4,80 €
Chaises	4 €	de 1 à 200 chaises	0,70 €	0,84 €
		de 201 à 400 chaises	0,50 €	0,60 €
		de 401 à 700 chaises	0,30 €	0,36 €

**Tarifs établis en fonction de la TVA en vigueur*

14) DCC 2016-46 A DCC 2016-47 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE ABATTEMENT TFPB

Les Communautés d'agglomération du Val d'Yerres et du Val de Seine ont respectivement établies, en décembre et novembre 2015, des conventions précisant les modalités d'élaboration, d'application, d'utilisation, de suivi et d'évaluation de l'abattement de la TFPB, ainsi que les engagements de chacune des parties. Ces conventions ont pris effet au 1er janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications de l'article III-3 « SUIVI » pour la convention de la CA Val de Seine et l'article IV « GOUVERNANCE » pour la convention de la CA du Val d'Yerres, afin de permettre la mise en place d'un comité de pilotage unique aux 2 conventions;

APPROUVE les modifications de l'article III-2 «CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTION » pour la convention cadre de la CA Val de Seine, afin de préciser aux bailleurs que sous réserve de validation par l'instance de pilotage, une partie de l'abattement TFPB d'un même bailleur pourra être allouée à un autre quartier prioritaire à l'échelle de la commune ou du contrat de ville dès lors qu'il s'agit du patrimoine de ce même bailleur.

AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent.

15) DCC 2016-48 : CONVENTION CAF/ CA VYVS POUR LE CSIO

Par décision de la Commission d'action sociale (CAS), la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne (CAF) a donné un avis favorable au renouvellement du projet social présenté par le Centre social intercommunal de l'Oly Aimé Césaire et à sa demande d'agrément « centre social », pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service n° 8-2016 » entre la CA VYVS et la CAF de l'Essonne dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Centre social intercommunal de l'Oly Aimé Césaire du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et de financement, ainsi que tous les documents afférents à celle-ci.

16) DCC 2016-49 : AUTORISATION POUR LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU HALL D'ENTREE ET REMPLACEMENT DU SYSTEME CVC DU CINEMA LE CYRANO A MONTGERON

Le coût prévisionnel desdits travaux est estimé à 273 553 € HT, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Gros œuvre - 77 820 € HT
- Lot n° 2 : Électricité - 50 660 € HT
- Lot n° 3 : Aménagements – 129 723 € HT
- Lot n° 4 : Plomberie – 15 350 € HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 57 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTILING ; Madame Joëlle SURAT),

AUTORISE le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de signer les marchés publics à intervenir.

17) DCC 2016-50 : AUTORISATION POUR LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX CONSERVATOIRE DRAVEIL PLANCHERS ORANGERIE

Le coût prévisionnel est estimé à 179 377 € HT (hors option et variantes), et 252 000 € HT (y compris option et variantes).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 57 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTILING ; Madame Joëlle SURAT)

AUTORISE le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de signer les marchés publics à intervenir.

18) DCC 2016-51 : AUTORISATION POUR LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DU STADE DES BERGERIES A DRAVEIL

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 400 000 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 57 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

AUTORISE le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de signer les marchés publics à intervenir.

19) DCC 2016-52 : AUTORISATION POUR LANCER LA PROCEDURE ET SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC DE DEFENSE INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DU VAL D'YERRES

Le coût prévisionnel est estimé à 70 000 € HT par an, comprenant une option pouvant être levée par voie d'avenant, dans l'hypothèse d'une harmonisation de la compétence « Défense incendie » sur l'ensemble du territoire CAVYVS pour un montant de 60 000 € HT pour 528 hydrants. Sa durée est d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 57 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

AUTORISE le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offre ouvert, en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et de signer les marchés publics à intervenir, y compris l'avenant permettant de lever l'option, conformément à l'article 139 dudit décret, dans la limite de l'évaluation.

20) DCC 2016-53 : AUTORISATION POUR SIGNER LE MARCHÉ PUBLIC A BON DE COMMANDE RELATIF A LA « CONCEPTION, FOURNITURE, POSE, MAINTENANCE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE » SUR LE TERRITOIRE VAL DE SEINE

Le 1^{er} avril 2016, la Commission d'appel d'offre a, sur la base des critères de jugement des offres, retenu l'offre de l'entreprise SATELEC, fixée à 249 336,90 € HT, au regard du détail quantitatif estimatif, décomposé comme suit :

- Sur le territoire de Draveil, pour un montant de 100 860,40 euros HT
- Sur le territoire de Montgeron, pour un montant de 84 970,00 euros HT
- Sur le territoire de Vigneux-sur-Seine, pour un montant de 63 506,50 euros HT

Le montant des prestations pourra varier en fonction des choix opérés sur chaque commune lors de la phase conception, dans les limites des crédits budgétaires inscrits au budget. La durée du marché est d'un an renouvelable deux fois.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 57 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

AUTORISE le Président à signer le marché public à bon de commande, sans indication de seuil minima ou maxima, relatif à « CONCEPTION, FOURNITURE, POSE, MAINTENANCE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE » SUR LE TERRITOIRE VAL DE SEINE, avec l'entreprise SATELEC, SAS inscrite au RCS d'Evry

B 971 201 546, sise 24 avenue du Général de Gaulle, 91 170 Viry-Châtillon, pour un montant de 249 336.90 euros HT.

21) DCC 2016-54 : AVENANT AU MARCHE PUBLIC D'ENTRETIEN PERIODIQUE ET PONCTUEL DES ESPACES VERTS.

L'objet de l'avenant est, à compter du 1er mai 2016 jusqu'au 31 août 2018 (soit 28 mois) d'incorporer la nature des prestations d'entretien périodique et ponctuel des espaces verts des équipements de la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres, fixée à 20 418,24 euros / an, au sein du contrat conclu auparavant par la Communauté d'agglomération Sénart Val de Seine, conclu sans indication de seuil, avec toutefois un montant du détail quantitatif estimatif fixé à 131 797.11 euros / an, hors entretien ponctuel, soit sur 36 mois, 395 391.33 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les termes de l'avenant, ayant une incidence financière estimée à 20 418,24 € HT par an, soit pour la période entre le 1er mai 2016 et le 25 août 2018 de 54 448,64 euros HT,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°01 au marché public à bon de commande relatif à l'entretien périodique et ponctuel des espaces verts, avec l'entreprise ID VERDE,

PRECISE la date d'entrée en vigueur de l'avenant au 1er mai 2016.

22) DCC 2016-55 : HOTEL D'ENTREPRISES : APPROBATION DES CONTRATS POST-PEPINIERE

La convention d'occupation des locaux de l'hôtel ne donnent pas accès aux services dont peuvent bénéficier les pépiniéristes. Afin de les accompagner au mieux dans leur transition vers l'hôtel d'entreprises pour ceux qui en font la demande, il est proposé de mettre en place un contrat intermédiaire qui leur ferait bénéficier des avantages suivants :

- Prêt à titre gracieux, de la salle de réunion, trois fois par an maximum
- Maintien à l'identique « pépinière » de la tarification pour la location de la réserve

La Communauté fixe certaines contreparties.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention d'occupation intermédiaire et ses annexes,

APPROUVE la redevance et les tarifs associés à ladite convention

AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent.

23) DCC 2016-56 : CONVENTION AMICALE LAÏQUE DE CROSNE: AVENANT N°6 (ANNEE 2016)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 63 voix pour, 2 voix d'abstention (Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT) 1 voix ne participant pas au vote (Monsieur Pascal MICHELANGELI)

APPROUVE l'avenant n° 6 à la convention de partenariat passée entre le Val d'Yerres et l'Amicale Laïque de Crosne,

AUTORISE le Président à signer ledit avenant avec cette association,

ATTRIBUE une subvention de 21 000 € à ladite association, dans les conditions prévues par la réglementation relative aux relations financières entre les collectivités publiques et les associations.

24) DCC 2016-57 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE NATATION ET DE PLONGEE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la répartition des subventions d'un montant total de 33 386,00 euros, aux associations de natation et de plongée, pour l'année 2016, selon le tableau suivant :

ASSO°	VILLE	Montant retenu	Calcul subvention 2016	Montant demandé	Rappel Subvention 2015	Adhérents 2016	Ratio € / adhérent 2016	Rappel adhérents 2015	Rappel Ratio €/adhérent 2015
Elan Nautique du Val d'Yerres ENVY	ESS	7 483 €	7 483 €	8 000 € 11 000 € *	6 718 € 11 500 € *	296	25,28 € / 62,44 € avec subvention ESS	252	26,66 /85,37 avec subvention ESS
AQUA SENART Plongée **	ESS	1 400 €	1 427 €	1400 €	1400 €	101	13,86 €	101	13,86 €
NEPTUNE PLONGEE	BRUNOY	1 500 €	2 839 €	1500 €	2000 €	125	12,00 €	132	15,15 €
Cercle Nautique de Brunoy Essonne CNBE	BRUNOY	11 000 €	11 911 €	11 000 €	11 000 €	684	16,08 €	682	16,13 €
ORCA PLONGEE	YERRES	1 877 €	1 877 €	2000 €	1 800 €	95	19,76 €	111	16,22 €
Cercle Yerrois de Triathlon CYT	YERRES	760 €	1 363 €	760 €	760 €	70	10,86 €	72	10,56 €
Club Yerrois de Natation CYN	YERRES	9 366 €	9 366 €	10 100 €	10 700 €	494	18,96 €	551	19,42 €
Total		33 386 €	36 266 €		34 378 €	1865	16,69 €	1901	16,86 €

25) DCC 2016-58 : CREATION DES EMPLOIS FONCTIONNELS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'organisation et le bon fonctionnement des services de la nouvelle Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine rendent nécessaires la création de trois emplois fonctionnels, qui seront inscrits au tableau des effectifs annexé au budget de la collectivité.

Ces trois emplois sont les suivants :

- Un emploi de directeur général des services
- Deux emplois de directeur général adjoint des services

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 65 voix pour, 4 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

DECIDE la création de trois emplois fonctionnels tels que définis ci-dessus.

26) DCC 2016-59 : AVANTAGES EN NATURE

En raison des contraintes et sujétions liées à l'exercice de leurs fonctions, les agents occupant certains emplois fonctionnels des collectivités peuvent prétendre à des avantages en nature dans les conditions prévues par la loi, notamment l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990. Tel est également le cas pour un collaborateur de cabinet du président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 61 voix pour, 9 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Christophe CARRERE ; Monsieur Serge CHEVALIER; Monsieur Didier

HOELTGEN ; Monsieur Christophe JOSEPH ; Monsieur Pascal MICHELANGELI ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

FIXE la liste des emplois concernés par une attribution de logement de fonction pour nécessité absolue de service, comme suit :

emploi de directeur général des services ;

DIT que cette attribution sera consentie à titre gratuit, tant pour le logement nu que pour la fourniture des avantages accessoires dits « fluides »,

FIXE la liste des emplois concernés par une attribution de véhicule de fonction pour nécessité absolue de service, comme suit :

- Emploi de collaborateur de cabinet du Président ;
- Emploi de directeur général des services ;
- Emplois de directeur général adjoint des services.

27) DCC 2016-60 : PRIME DE RESPONSABILITE POUR L'EMPLOI DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 65 voix pour, 4 voix d'abstention (Madame Aude BRISTOT ; Monsieur André CANAS ; Monsieur Jérôme RITTLING ; Madame Joëlle SURAT)

DECIDE la mise en place de la prime de responsabilité prévue pour l'emploi de directeur général des services, sur la base d'un taux individuel de 15%.

28) DCC 2016-61 : ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU CNAS ET DESIGNATION DU DELEGUE POUR LE COLLEGE DES ELUS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination,

Le Conseil communautaire désigne, après avoir constaté le résultat de l'élection à main levée (61 voix pour M. DUBOIS, 9 voix pour M. CARRERE,) Monsieur Patrick DUBOIS, Conseiller Communautaire, en qualité de délégué local élu auprès du CNAS.

29) DCC 2016-62 : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, 68 voix pour, 1 voix s'abstenant (M. JOSEPH), 1 membre ne prenant pas part au vote (M. ADAM)

SE PRONONCE sur le principe de l'attribution de cette indemnité de conseil au receveur, versée au taux maximum calculée à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre afférentes aux trois dernières années.

30) DCC 2016-63 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU VYVS AU SEIN DU COLLEGE PAUL ELUARD A VIGNEUX-SUR-SEINE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination,

DESIGNE, après avoir constaté le résultat de l'élection à main levée (9 voix pour M. Didier HOELTGEN, 61 voix pour Mme Monique BAILLOT), Mme Monique BAILLOT en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération au sein du conseil d'administration du collège Paul Eluard à Vigneux-sur-Seine.

31) DCC 2016-64 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU VYVS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE, après avoir constaté les résultats de l'élection à bulletin secret (2 bulletins nuls, 2 bulletins blancs, 58 voix pour Mme Christine GARNIER, 8 voix pour M. Christophe JOSEPH) Mme Christine GARNIER en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

32) DCC 2016-65 : DESIGNATION DES REFERENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : APPEL DES 100 ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour la désignation des référents APPEL DES 100 et DEVELOPPEMENT DURABLE,

DESIGNE, après avoir constaté le résultat de l'élection à main levée (M. Patrick DUBOIS : 61 voix et Mme Aude BRISTOT : 9 voix), M. Patrick DUBOIS référent "APPEL DES 100", et, en l'absence d'autres candidats, Mme Sylvie CARRILLON référente "DEVELOPPEMENT DURABLE »,

33) DCC 2016-66 : DESIGNATION DU DELEGUE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT D'ORLY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE, après avoir constaté les résultats de l'élection à bulletin secret (un bulletin nul, 59 voix pour M. Gérard BOUTHIER, 59 voix pour Mme Sylvie CARILLON et 10 voix pour Didier HOELTGEN, ayant présenté sa candidature pour chaque désignation de représentant titulaire), en qualité de 1er représentant titulaire M. Gérard BOUTHIER, en qualité de 2nd représentant titulaire Mme Sylvie CARILLON.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des suppléants,

DESIGNE, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, en qualité de 1er représentant suppléant M. Georges TRON, en qualité de 2nd représentant suppléant M. Jacky GERARD.

34) DCC 2016-67 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU VYVS AU SEIN DU SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS

En ce qui concerne l'exercice de la compétence facultative « balayage » par le SIVOM sur le territoire du Val d'Yerres à l'exception de la ville d'Yerres, il y a représentation substitution de la nouvelle Communauté d'Agglomération au sein de ce syndicat. A ce titre, il y a lieu de désigner ses représentants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT la liste des élus dont les noms figurent en infra en tant que représentants du Val d'Yerres Val de Seine au sein du comité syndical du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts.

- Damien ALLOUCH
- Jacqueline FARGUES
- Lionel SENTENAC
- Martine SUREAU
- Michael DAMIATI
- Anne FONTGARNAND
- Georges PUJALS
- Patrick BERNARD
- Christine GARNIER
- - Marc NUSBAUM

35) DCC 2016-68 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU VYVS AU SEIN DU COMITE DE SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DU CONTRAT DE DSP EAU POTABLE ET DESIGNATION DU CENSEUR EAU SUD PARISIEN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT un représentant par ville au sein de cette instance :

- Mme Françoise BALU
- M. Damien ALLOUCH,
- Mme Annie FONTGARNAND
- Mme Dominique MONGE-MANTAL
- M. Jacky GERARD,
- M. Jean-Claude LE ROUX,

DESIGNE, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT M. CARRERE, « censeur » au sein des instances de l'Eau du Sud Parisien.

36) DCC 2016-69 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU VYVS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE L'USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE VARENNES JARCY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, M. Jacky GERARD en tant que représentant titulaire et de M. Patrick BERNARD en tant que représentant suppléant afin de siéger dans le collège « Elus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale ».

37) DDCC 2016-70 : DESIGNATION DU REPRESENTANT VYVS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DU SIGEIF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DESIGNE, conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, M. François LEVASSEUR en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine au sein de la Commission consultative paritaire du SIGEIF.

38) DCC 2016-71 : DESIGNATION DU REPRESENTANT VYVS AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT 91 (GIP-FSL 91)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination,

DESIGNE, après avoir constaté le résultat de l'élection à main levée (61 voix pour Mme Christine GARNIER et 9 voix pour Mme Joëlle SURAT), Mme Christine GARNIER en qualité de représentante de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine au sein du GIP-FSL 91.

39) DCC 2016-72 : DESIGNATION DU REPRESENTANT VYVS AU SEIN DE L'AGENCE ESSONNE DEVELOPPEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination,

DESIGNE après avoir constaté le résultat de l'élection à main levée (61 voix pour M. Georges PUJALS ; 9 voix pour M. Didier HOELTGEN,) M. Georges PUJALS en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération au sein des instances d'Essonne Développement,

40) DCC 2016-73 : COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES : MODIFICATIONS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes nominations,

DESIGNE Mme Jacqueline FARGUES au sein de la Commission Patrimoine, Travaux, Environnement et Développement Durable et M. Romain COLAS au sein de la Commission Finances, Personnel, Moyens Généraux et Mutualisation des Services.

41) DCC 2016-74 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE sa composition ainsi qu'il suit :

- nombre de membres du Conseil Communautaire : 10 titulaires + 10 suppléants
- nombre de représentants d'associations locales d'usagers : 7

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes nominations,

DESIGNE les membres du Conseil Communautaire suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Damien ALLOUCH	Mme Jacqueline FARGUES
Mme Martine SUREAU	M. Lionel SENTENAC
M. Jean-Gilles SZYJKA	Mme Annie FONTGARNAND
M. Richard PRIVAT	M. François LEVASSEUR
Mme Dominique MONGE-MANTAL	M. Philippe WELSCH
Mme Françoise NICOLAS	Mme Valérie DOLLFUS
M. Jacky GERARD	M. Marc NUSBAUM
Mme Monique BAILLOT	M. Joël GRUERE
M. Gérard BOUTHIER	M. Michel ROUSSEAU
Mme Aude BRISTOT	M. Christophe CARRERE

PROCEDE à la désignation des associations locales d'usagers suivantes :

- Boussy-Saint-Antoine : Accès Val d'Yerres
- Brunoy : UFC Que Choisir
- Crosne : Amicale Laïque-
- Epinay-sous-Sénart : CREATI
- Montgeron : Association des Familles
- Quincy-sous-Sénart : La Parenthèse
- Yerres : Aide aux Devoirs

42) DCC 2016-75 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes nominations,

DESIGNE les membres de la Commission de Délégation de Service Public :

	Titulaires	Suppléants
Membre 1	M. Christian FERRIER	M. Daniel VILLATTE
Membre 2	Mme Marie-Hélène EUVRARD	M. Jacky GERARD
Membre 3	M. Patrick BERNARD	M. Pierre-Marie GUENIER
Membre 4	M. François LEVASSEUR	M. Damien ALLOUCH
Membre 5	M. André CANAS	M. Christophe JOSEPH

43) DCC 2016-76 : PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

TRANSMET aux services fiscaux la liste de 40 commissaires susceptibles d'être désignés membres titulaires ou suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, conformément à l'article 1650A-2 du Code Général des Impôts.

Le Président informe le Conseil communautaire du retrait du point relatif à la **CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

44) DCC 2016-77 : CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

INSTITUE la commission intercommunale d'accessibilité,

APPROUVE la composition de la commission intercommunale d'accessibilité :

- Collège Elus : 10 membres
- Collège Associations : 7 membres

CHARGE le Président d'arrêter la liste de ses membres conformément à l'article L2143-3 du CGCT.

45) DCC 2016-78 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CA VYVS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATHEGIENNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la présente nomination,

DESIGNE, après avoir constaté le résultat à main levée (61 voix pour Serge POINSOT et 9 voix pour Joëlle SURAT), M. Serge POINSOT en qualité de représentant de la CA Val d'Yerres Val de Seine au sein des instances de la SA HLM L'Athegienne.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU VAL D'YERRES
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/12/2015
(article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
2015/123	23/11/2015	Avenant au contrat de maintenance préventive et corrective des extincteurs et matériels de secours des équipements communautaires du Val d'Yerres, conclu avec la société DESAUTEL SAS	86,40 € par an
2015/124	26/11/2015	Convention pour un projet en collaboration avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, passée avec La Compagnie 2minimum	***
2015/125	26/11/2015	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noureev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'Association Franco Tamouls	***
2015/126	26/11/2015	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle NOUREEV à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'Association SO SWING	***
2015/127	26/11/2015	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle NOUREEV à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'Association ARCHIPEL KARAIB	***
2015/128	26/11/2015	Convention de mise à disposition gracieuse des salles Stravinsky et Berlioz au Conservatoire de Brunoy, passée avec l'Association « L'Atelier Baroque ».	***
2015/129	27/11/2015	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme technique, fonctionnel, architectural et environnemental en vue des travaux de rénovation de la bibliothèque Jean de la Fontaine à Quincy-sous-Sénart, conclu avec la société SEP CULTURE PARTAGEE	4 900,00 € réunion suppl. avec production d'un document : 700,00 € réunion suppl. sans production de document : 350,00 €
2015/130	27/11/2015	Déclaration sans suite, pour motif d'intérêt général économique, relative au lot n°1 du groupement de commandes des Communes de Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Yerres et de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, lié à l'approvisionnement en carburants par cartes magnétiques accréditives et services associés,	****
2015/131	02/12/2015	Marché relatif l'étude d'optimisation de la fiscalité locale des locaux économiques, conclu avec la société Fiscalité et territoires.	une rémunération sur la base de 9% des gains obtenus par la collectivité (le pourcentage de rémunération s'applique au produit fiscal généré par les suppléments et compléments d'assiette fiscale résultant de la détection des anomalies)
2015/132	03/12/2015	Déclaration sans suite, pour motif d'intérêt général du marché public relatif à l'aménagement du parc des bords de l'Yerres sur la commune de Crosne : Réseaux d'éclairage	****
2015/133	03/12/2015	Convention de mise à disposition de l'église Saint Damien de Veuster et des salles paroissiales, passée avec la Paroisse Catholique d'Epinay-sous-Sénart	250,00 €

2015/134	03/12/2015	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle NOUREEV à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'Association AIME ET RODE	***
2015/135	04/12/2015	Contrat de location et de maintenance de photocopieurs pour les services de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec la société DACTYL BURO	Location : 1 400,00 € par trimestre Maintenance : Copies noir et blanc : Forfait 420,00 € par trimestre pour 100 000 copies Copie supplémentaire : 0,0038 € Copies couleur : Forfait 2 268,00 € par trimestre pour 54 000 copies Copie supplémentaire : 0,033 €
2015/136	04/12/2015	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « Chansons d'ici et d'ailleurs », conclu avec l'association CALOU CANTO (Centre Educatif et Culturel à Yerres)	1 700,00 €
2015/137	04/12/2015	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle intitulé « ALADIN », conclu avec l'entreprise ID PROSCENIUM (Centre Educatif et Culturel à Yerres)	7000 € (dont TVA : 318 €)
2015/138	04/12/2015	Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du programme technique, fonctionnel, architectural et environnemental en vue des travaux de rénovation et d'extension de la piscine communautaire de Brunoy, conclu avec la société SPORT LOISIRS CONCEPT	Tranche ferme : 24 000,00 € Tranche conditionnelle : 15 000,00 €
2015/139	09/12/2015	Marchés subséquents de l'accord-cadre A09/2014 relatif à l'achat de PC, d'écrans et de logiciels, lot n°1 PC, lot n°2 PC Portable, lot n°3 Suite Office, lot n°4 Écran, conclus avec la société CLASS.	17 272,00 €
2015/140	09/12/2015	Cinquième marché subséquent de l'accord-cadre A09/2014 relatif à l'achat de petit matériel, conclu avec la société P2M INGENIERIE.	maxi 4 500,00
2015/141	09/12/2015	Contrat forfaitaire d'entretien préventif pour la porte de quai du théâtre de la Vallée de l'Yerres à Brunoy, conclu avec la société BATIMATIC	490,00 € par an
2015/142	10/12/2015	Contrat de maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie implantés dans les locaux des écoles de musique et de danse de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy et Epinay-Sous-Sénart, des bibliothèques de Brunoy, Crosne et Epinay-Sous-Sénart, des salles de spectacles René Fallet à Crosne et Gérard Philipe à Boussy-Saint-Antoine et du Théâtre de la Vallée de l'Yerres à Brunoy, conclu avec la société AVISS Services	7 887,00 € par an
2015/143	11/12/2015	Contrat de location et de maintenance de photocopieurs pour les services de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec la société RICOH France	1 200,00 € par trimestre Copie noir et blanc : 0,0040700 € Copie couleur : 0,0386610 €
2015/144	15/12/2015	Passation de l'avenant n° 0003 au contrat Dommages aux biens n° 006 - marché public n° 52/2013 - conclu avec la SMACL	12,49 €
2015/145	16/12/2015	Avenant n°4 au marché relatif à l'achat de fourniture de carburants et l'accès à certains services annexes au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, conclu avec la	6 275,00 € maxi

		société TOTAL RAFFINAGE MARKETING	
2015/146	ANNULEE	Avenant au contrat de vente d'électricité au "tarif vert A5, option base, version tarifaire moyenne utilisations pour locaux du Centre Educatif et Culturel à Yerres, conclu avec ELECTRICITE France.	***
2015/147	21/12/2015	Contrat d'hébergement du système de gestion de billetterie informatisée de la piscine intercommunale de Brunoy, conclu avec la société OEM Terminals & Smart Objects	2 424,64 € par an
2015/148	22/12/2015	Convention de mise à disposition d'une exposition intitulée « Les monstres » du 12 janvier au 9 février 2016, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (bibliothèque d'Epinay-sous-Sénart).	***
2015/149	24/12/2015	Convention de partenariat relative au ramassage des débris après la collecte des encombrants pour les communes du Val d'Yerres, conclue avec le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	45 540,00 € par an (330,00 € par jour)
2015/150	24/12/2015	Avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement paysager rue Raymond Poincaré à Yerres, conclu avec la société PINSON PAYSAGE	4 026,42 €
2015/151	24/12/2015	Avenant n° 1 au contrat n° 29293 relatif au droit d'accès à la plate-forme multi-utilisateurs « Insito », conclu avec la société FINANCE ACTIVE	-601,69 € (durée du contrat initial réduite de 2 mois)
2015/152	28/12/2015	Convention de prestation de services relative à la sténotypie et la retranscription de conseils communautaires	316,00 €/heure avant 20h00 363,00 €/heure après 20h00 Déplacement : 46,00 €/heure
2015/153	31/12/2015	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R + 3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société AROME CULTURE D'AILLEURS	30 € par mois (à titre de recettes)

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE SENART VAL DE SEINE
DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2015
(article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En matière de marchés publics			
NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
DP151230	21/12/2015	Signature du marché public intitulé «mission de coordination sécurité et protection de la sante pour les travaux de réfection du mur d'enceinte au conservatoire intercommunal à Draveil », avec l'entreprise QUALICONSULT SECURITE	2350 € HT
DP151228	21/12/2015	Signature du marché public intitulé «travaux d'aménagement dans le cadre de la réalisation d'un merlon paysager », avec l'entreprise EURO-VERT	91 332,40 € HT
DP151223	21/12/2015	Signature du marché public intitulé «étude de programmiste pour la réhabilitation du conservatoire de musique de la communauté d'agglomération Sénart val de seine à Vigneux-sur Seine », avec l'entreprise IDA CONCEPT	21 960 € pour la tranche ferme, 13 140 € pour la tranche conditionnelle n°01 et 3 960 € pour la tranche conditionnelle n°02
DP151229	21/12/2015	Signature du marché public intitulé «mission de contrôle technique pour les travaux de réfection du mur d'enceinte au conservatoire de musique et de danse de la ca Sénart val de seine à Draveil », avec l'entreprise QUALICONSULT	9 640 € HT
DP151231	30/12/2015	Signature du marché public intitulé «mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du mur d'enceinte du conservatoire de musique et de danse de la ca Sénart val de seine à Draveil », avec l'entreprise DEGOUY	38 681 € HT
DP151233	31/12/2015	Avenant n.1 - marché public - «achat d'un spectacle intitulé «le dernier espoir de gaia» (modification de la date d'exécution des prestations, reportées au 12 avril 2016)	***
DP151232	31/12/2015	Avenant n.2 - marché public - maintenance d'alarme de détection d'intrusion, télésurveillance et intervention sur site - lot 2 : télésurveillance et intervention sur site.(modification du champ contractuel, ajout d'un bâtiment cercle de tir à Montgeron, et suppression de l'EPN d'clic à Vigneux-sur-Seine)	***

En matière de convention d'occupation précaire

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
DP151204	15/12/2015	Convention de mise à disposition d'immeubles communautaires au bénéfice de l'association «cercle de tir de Montgeron », par la CASVS	***
DP151208	17/12/2015	Convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS a l'association «football club antillais de Vigneux ».	***
DP151210	16/12/2015	Convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «Draveil football club ».	***
DP151215	16/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «le poulpe de Montgeron »	***
DP151214	15/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à «l'école active Montessori les ribambelles ».	***
DP151207	18/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «entente des nageurs de Draveil ».	***
DP151209	16/12/2015	Convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «union sportive de Vigneux ».	***
DP151211	16/12/2015	Convention d'occupation précaire relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «amicale sportive des bergeries ».	***
DP151219	17/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «maison communale des loisirs et de la culture ».	***
DP151222	16/12/2015	Convention pour l'organisation de la natation scolaire à la piscine communautaire de Montgeron entre la CASVS et l'inspection d'académie de l'éducation nationale.	***
DP151225	18/12/2015	Convention D'occupation Relative A La Mise A Disposition Gratuite D'équipements Sportifs Ou Culturel Communautaires De La CASVS A L'association «Club Olympique De Vigneux, Sports Et Loisirs «Cov - Sports Et Loisirs ».	***
DP151224	18/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «Vigneux, sport, détente et loisirs ».	***
DP151213	15/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à «l'association montgeronnaise de water-polo ».	***
DP151216	17/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «société des nageurs montgeronais ».	***
DP151217	17/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «club olympique de vigneux, sports et loisirs ».	***
DP151218	16/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «famille a l'eau ».	***

DP151220	16/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «union sportive de vigneux ».	***
DP151227	18/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «société des nageurs montgeronais ».	***
DP151212	18/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «sporting club de Dreveil ».	***
DP151221	18/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «vigneux, sport, détente et loisirs ».	***
DP151226	18/12/2015	Convention d'occupation relative à la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs communautaires de la CASVS à l'association «sporting club de draveil plongee ».	***

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE
DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016
(article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

NUMERO	DATE	OBJET	MONTANT HT
2016/01	22/01/2016	Contrat pour interventions par le biais d'un atelier d'illustration : « les monstres » et animation « Dessin projeté », conclu avec l'association Bulle d'Ox (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres à Brunoy)	200 €
2016/02	25/01/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Marianne BARCILON (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414 € HT + 8,10 € frais de transport
2016/03	29/01/2016	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R + 3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société PATEC	30,00 € par mois
2016/04	17/03/2016	Signature du contrat global de services concernant les locaux de la pépinière d'entreprises situés à Quincy Sous-Sénart avec la société LA GRANGE AUX MONSTRES	268,15 € par mois (à titre de recettes)
2016/05	17/03/2016	Contrat d'utilisation d'un espace partagé (formule domiciliation) au R + 3 du bâtiment de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises conclu avec la société PRESTIGIA SERVICES	30,00 € par mois (à titre de recettes)
2016/06	17/03/2016	Participation du cinéma Le Cyrano aux opérations « Printemps du cinéma » les 20, 21 et 22 mars 2016.	***
2016/07	17/03/2016	Participation du cinéma Le Cyrano à l'opération « La Fête du Cinéma » les 26, 27, 28 et 29 juin 2016	***
2016/08	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Violaine LECUYER (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	400,00 €
2016/09	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Thomas CROSNIER (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	200,00 €
2016/10	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Roland GARRIGUE (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €
2016/11	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Pierre CORNUEL (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414 €
2016/12	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Patrick PASQUES (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	564 €
2016/13	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Nathalie DIETERLE (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €

2016/14	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Rémy MIRÉ/TRICOT (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414 €
2016/15	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Michel GUILLAUMEAU pour la mise à disposition gratuite d'une exposition de photographies (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	mise à disposition gratuite d'une exposition, assurée pour une valeur de 2500 € - attestation d'assurance reçue
2016/16	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec les Editions AROLA (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	564 €
2016/17	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Joëlle JOLIVET (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €
2016/18	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Joël CIMARRON (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	546 €
2016/19	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Jean-Luc BUQUET (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	249,00 €
2016/20	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Hervé PINEL (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €
2016/21	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Monsieur Frédéric LAURENT (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €
2016/22	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Emmanuelle HOUDART (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €
2016/23	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Elisabeth BRAMI (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	226 €
2016/24	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Claire de GASTOLD (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	414,00 €
2016/25	17/03/2016	Contrat d'engagement d'artiste conclu avec Madame Aurore PETIT (Salon des Illustrateurs et du Livre Jeunesse du Val d'Yerres Val de Seine à Brunoy)	250,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1H00.

Affiché le 27 Avril 2016

Le Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Député-Maire d'Yerres